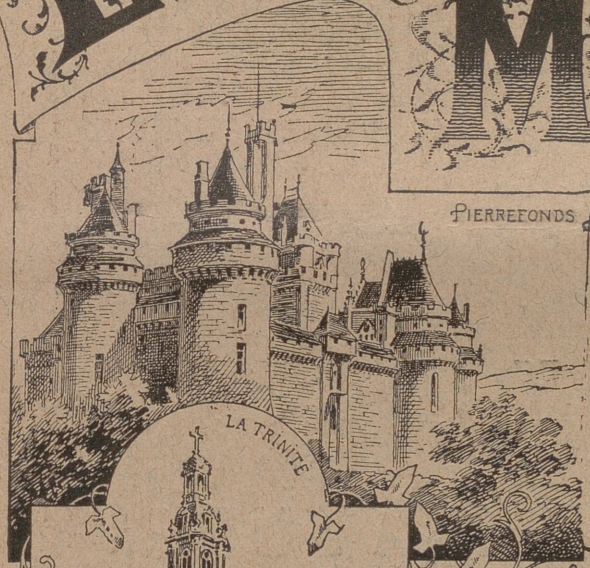
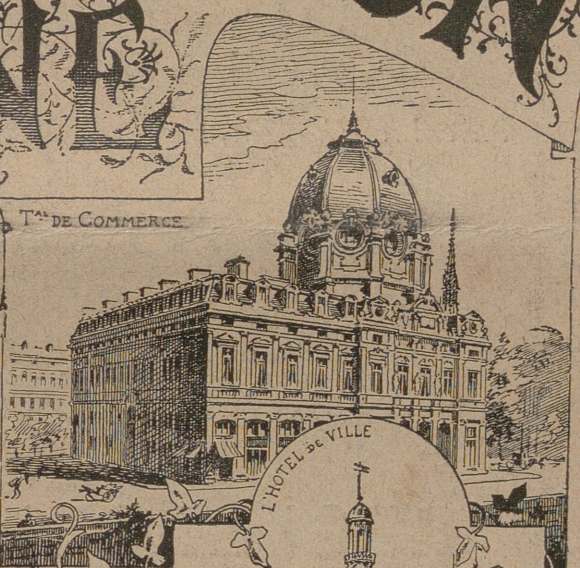


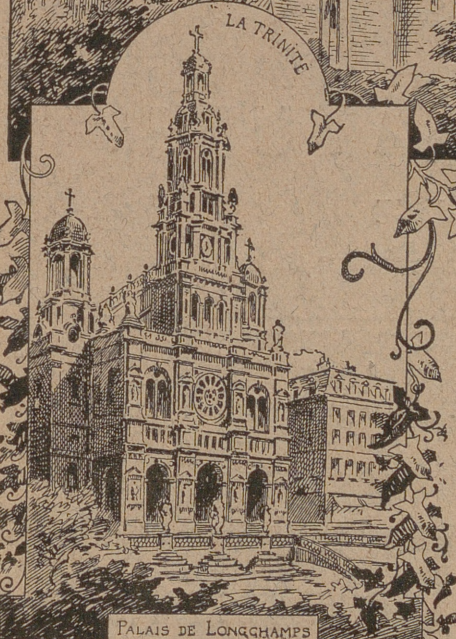
# LA CONSTRUCTION MODERNE



ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE



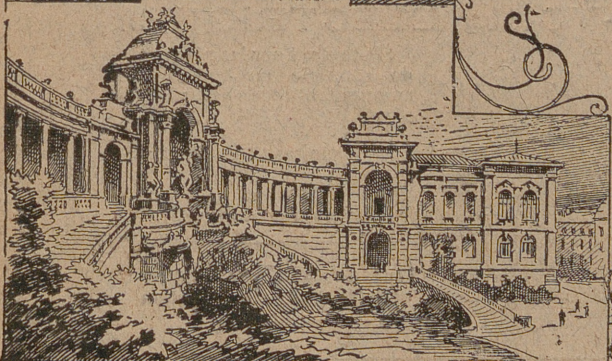
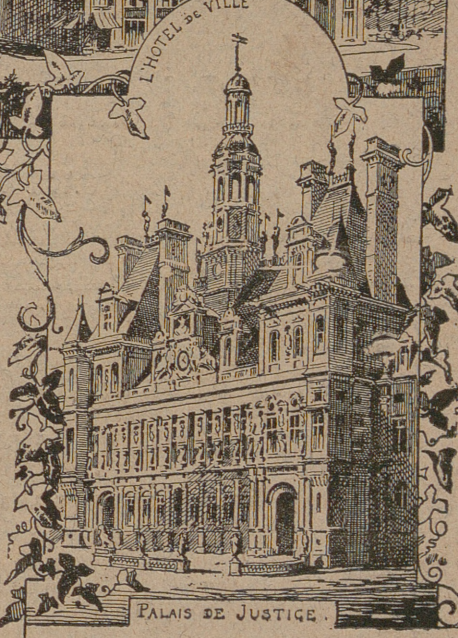
DIRECTEUR: P. PLANAT



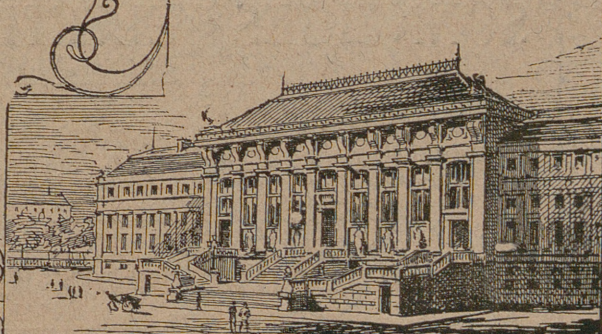
CINQUIÈME ANNÉE. — N<sup>o</sup> 42  
Samedi 26 Juillet 1890

Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:  
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.  
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.  
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction: 17, rue Bonaparte.  
Administration et Annonces:  
DUJARDIN ET C<sup>ie</sup>, EDITEURS  
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6598

R. 5786



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY  
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

# JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT)

## Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

## APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

**CALORIFÈRES A AIR CHAUD**

## VENTILATION

## RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

**CH. MILDE FILS ET C<sup>IE</sup>** ENTREPRENS, CONSTRRS, ELECTRICIENS  
26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)

1882, Diplômes d'honneur. LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE CETTE INDUSTRIE. 1885, Hors concours. Membre du Jury.

ENTREPRENEURS DE L'ÉTAT, DU SÉNAT, DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, DES PALAIS NATIONAUX, DES MINISTÈRES,  
DES CHEMINS DE FER, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. ETC., ETC.

SEULS CONCESSIONNAIRES DE TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS

SONNERIES ÉLECTRIQUES

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

PARATONNERRES GRENET

LE PORTE-VOIX ÉLECTRIQUE

2 MÉDAILLES

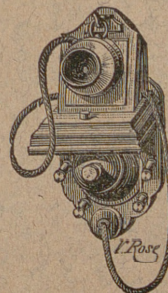
OR

BARCELONE ET  
BRUXELLES

Accordées spécialement

pour les

Téléphones MILDÉ



S'adaptant sur les réseaux  
de sonnerie existant sans  
augmentation de fil ni de  
piles.

Le poste sans sonnerie :

**20 fr.**

Plus de 10,000 postes  
Mildé sont en fonction  
actuellement.

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande. — Envoi franco des brochures et catalogues illustrés.  
La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant pour examiner les travaux et traiter sur place.

## LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

### PARIS

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Route nationale n<sup>o</sup> 7; transformation et restauration de la chaussée..... 275,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Travaux d'égout (3 lots)..... 27,827 fr. »

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Ecole maternelle rue Gerbert, Fenoux et Beausset (5 lots)..... 198,624 fr. »

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Reconstruction d'écoles, boulevard de l'Hôpital (8 lots)..... 467,419 fr. »

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Dragages dans le canal de Saint-Maurice. 28,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**TRIBUNAL DE COMMERCE.** — Transformation de la poterne de Montmartre 58,000 fr. »

— 8 AOUT —  
**CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A PARIS.** — Nouveaux aménagements de la gare de Saintes..... 237,393 fr. »

— 8 AOUT —  
**CHEMIN DE FER DE L'ETAT A PARIS** — Renouvellement du ballast entre Niort et la Crèche..... 69,400 fr. »

### DÉPARTEMENTS

— 30 JUILLET —  
**MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU (Indre-et-Loire).** — Travaux à la mairie, à la justice de paix et à l'école des garçons.... 22 000 fr. »

— 31 JUILLET —  
**PREFECTURE DE L'ISERE.** — Grosses ferronneries nécessaires à la reconstruction du Palais de justice de Grenoble. 135,765 fr. 65

— 2 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE SAINTES (Charente-Inférieure).** — Construction des tabliers métallique du pont de Taillebourg 70,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**MAIRIE DE TOULON (Var).** — Génie. Réorganisation de la batterie de la Croix-des-Signaux..... 75,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**MAIRIE D'EMANVILLE (Seine-Inférieure).** — Construction d'une école de garçons et mairie..... 16,625 fr. »

— 2 AOUT —  
**MAIRIE DE LAVAL (Mayenne).** — Reconstruction de l'école de natation.. 17 000 fr. »

— 2 AOUT —  
**PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE.** — Réfection de peintures et dorures à la préfecture ..... 5,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**MAIRIE DE SAUMUR (Maine-et-Loire).** — Construction de l'école de filles, rue Cendrière..... 16,000 fr. »

— 2 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE SAINT-SEVER (Landes).** — Restauration de l'église d'Aubagnan..... 9,181 fr. 66

— 2 AOUT —  
**MAIRIE D'ANGERS (Maine-et-Loire).** — Constructions de galeries filtrantes aux Ponts-de-Cé (2 lots)..... 57,000 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE D'ORLEANSVILLE (Algérie).** — Grosses réparations au canaux dérivés de l'Oued-Sly..... 15,300 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DES ESTABLES (Haute-Loire).** — Etablissement d'une conduite d'eau ..... 2,000 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE CHANÇAY (Indre-et-Loire).** — Aménagement du nouveau cimetière..... 5,475 fr. 69

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE LA BROUSSE (Charente-Inférieure).** — Murs de clôture au cimetière..... 4,935 fr. 54

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE LLO (Pyrénées-Orientales).** — Ouvrage régulateur sur le canal du port de LLO..... 4,408 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE MORTIERS (Charente-Inférieure).** — Construction d'un mur de cimetière..... 2,950 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE MONTREUIL-AUX-LIONS (Aisne).** — Travaux divers (3 lots) 4,628 fr. 39

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE TREBAN (Allier).** — Travaux d'ameublement au groupe scolaire..... 5,255 fr. 92

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE MILA (Algérie).** — Construction d'un groupe scolaire..... 85,000 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE CHEVANCEAUX (Charente-Inférieure).** — Groupe scolaire avec mairie..... 14,000 fr. »

— 3 AOUT —  
**MAIRIE DE PERONNE (Saône-et-Loire).** — Etablissement d'une école de filles..... 4,640 fr. 91

— 4 AOUT —  
**MAIRIE DE SAINT-CHAMP (Ain).** — Travaux communaux (2 lots)..... 2,828 fr. 19

— 4 AOUT —  
**MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes).** — Achèvement du boulevard Mont-Boiron..... 25,000 fr. »

— 4 AOUT —  
**MAIRIE DE COGNAC (Charente).** — Travaux de peinture au marché couvert..... 5,004 fr. 31

— 4 AOUT —  
**PREFECTURE DES BASSES-ALPES.** — Canal de Manosque. Rigoles de distribution..... 24,500 fr. »

— 5 AOUT —  
**PREFECTURE D'ALLIER.** — Remplacement des vantaux d'amont de l'écluse de Gailoux..... 5,000 fr. »

— 6 AOUT —  
**CHEMIN DE FER DE L'ETAT A SAINTES.** — Modification du bâtiment de la halte de Saint-André-de-Lidon..... 7,654 fr. 89

— 7 AOUT —  
**PREFECTURE DE LA MEUSE.** — Travaux divers (8 lots)..... 121,632 fr. 87

— 7 AOUT —  
**MAIRIE DE BRESNAY (Allier).** — Murs de clôture avec portail à l'école des filles (2 lots)..... 1,237 fr. 82

— 7 AOUT —  
**PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.** — Restauration de la Grosse-Horloge (2 lots)..... 36,326 fr. 22

— 8 AOUT —  
**MAIRIE DE PRE-SAINT-GERVAIS (Seine).** — Viabilité de rues (2 lots)..... 24,700 fr. »

— 9 AOUT —  
**MAIRIE DE TOULON (Var).** — Génie. Travaux sur les hauteurs de Sainte Marguerite..... 170,000 fr. »

— 9 AOUT —  
**MAIRIE D'ANGERS (Maine-et-Loire).** — Réfection du pavage du boulevard de la Mairie..... 36,500 fr. »

— 9 AOUT —  
**PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE.** — Consolidation du barrage de Clairac sur le Lot..... 92,000 fr. »

— 9 AOUT —  
**PREFECTURE DU LOIRET.** — Etablissement d'un pont levis sur la tête aval de l'écluse de Fay..... 8,000 fr. »

— 9 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE MOISSAC (Tarn-et-Garonne).** — Construction du clocher de l'église de Merles..... 13,589 fr. 17

— 9 AOUT —  
**MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes).** — Construction d'un aqueduc..... 9,000 fr. »

— 9 AOUT —  
**MAIRIE DE GUERGOUR (Algérie).** — Construction d'un fondouck à Bou-Gaâ..... 18,290 fr. »

— 9 AOUT —  
**MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes).** — Construction d'un aqueduc rue de l'Imprimerie..... 9,000 fr. »

— 10 AOUT —  
**MAIRIE D'AMEUR-EL-AIN (Algérie).** — Amenée d'eau potable..... 31,500 fr. »

— 10 AOUT —  
**MAIRIE DE SOUMOULOU (Algérie).** — Construction d'une église..... 49,150 fr. 97

— 10 AOUT —  
**MAIRIE DE PONT-DE-BARRET (Drôme).** — Travaux communaux (2 lots). 10,500 fr. »

— 11 AOUT —  
**MAIRIE DE TOURCOING (Nord).** — Travaux communaux (2 lots)..... 10,753 fr. »

— 12 AOUT —  
**CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A TOURS (Indre-et-Loire).** — Travaux pour l'écoulement des eaux à la gare de Thouars... 4,554 fr. 14

— 12 AOUT —  
**PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE.** — Canal de la Marne à la Saône, Terrassement et maçonnerie..... 1,850,000 fr. »

— 12 AOUT —  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS.** — Ponts de la Medjerdah à Souk-el-Arba..... 69,000 fr. »

— 13 AOUT —  
**MAISON DE RETRAITE A VILLERS-COTTERETS (Aisne).** — Travaux de plomberie..... 33,602 fr. 50

— 14 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers).** — Ecole mixte à Manent-Montané..... 9,353 fr. 59

— 14 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers).** — Ecole mixte à Tourdun..... 12,699 fr. 35

— 14 AOUT —  
**SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres).** — Travaux communaux (2 lots)..... 8,120 fr. 53

— 22 AOUT —  
**PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE.** — Amélioration du canal du Centre. 37,000 fr. »

— 22 AOUT —  
**CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire).** — Agrandissement du bâtiment des voyageurs de la gare de Doué-la-Fontaine..... 8,405 fr. 93

— 27 AOUT —  
**PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.** — Allongement de la vieille forme de radoub au port de commerce de Rochefort..... 75,000 fr. »

— 24 OCTOBRE —  
**HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS (Réunion).** — Construction d'une canalisation et d'une distribution d'eau..... 837,358 fr. 47

PROCHAINEMENT  
**PREFECTURE D'ALGER.** — Concession pour 20 années de l'exploitation ds 2 formes de radoub au port d'Alger.

PROCHAINEMENT  
**MAIRIE DE LYON (Rhône).** — Construction de trois bureaux d'octroi..... 17,000 fr. »

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

VITRAUX D'ART DE TOUS STYLES  
G. PIVAIN, place et b<sup>d</sup> Voltaire 109, PARIS.  
Envoi franco du catalogue sur demande.

## FLUATATION

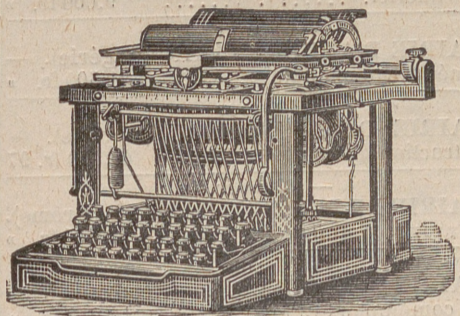
POUR LE  
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ  
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.  
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

MÉDAILLE D'OR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
LA PLUS HAUTE RECOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.  
La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.

Wyckoff, Seamans et Benedict  
18, Rue de la Banque, Paris.

## FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU

61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS

FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES  
CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEUBLES DE TOILETTE  
PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.

CARREAUX POUR REVÈTEMENTS  
Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

## BAINS -- BUANDERIES

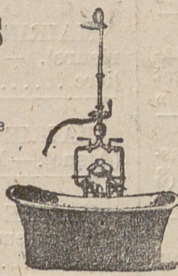
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bt<sup>e</sup>, S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

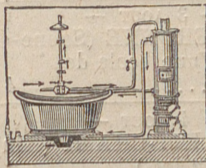
Installations complètes pour blanchisseries  
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

## BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS. APPAREILS DE LESSIVAGE  
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN. | SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI  
FRANCO DE  
CATALOGUES.



DELAROCHE AÎNÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

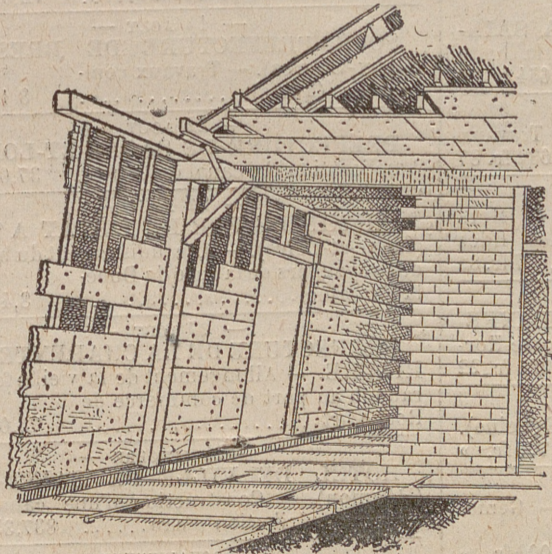
## LA SUBÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 200.000 FRANCS

8, boulevard de Vaugirard. — Paris.

APPLICATIONS ARTISTIQUES ET INDUSTRIELLES  
DE LA PULVÉRISATION DU LIÈGE

SEUL BREVET FRANÇAIS



MED. ARGENT EXP. UNIV. 1889

Briques et carreaux pour cloisons intérieures, combles d'ateliers, de mansardes, hourdis de planchers, revêtements de machines, chaudières, réservoirs, caves, glacières, celliers, et tous autres locaux qui doivent être préservés de la chaleur, du froid, du bruit ou de la trépidation.

Ciment plastique hydrofuge à base de liège, pour moulages en tous genres artistiques et industriels; légèreté, finesse, solidité, pour panneaux décoratifs en toutes dimensions, obtenus sans gauchissement ni retraits pour salles à manger, vestibules, billards, etc.

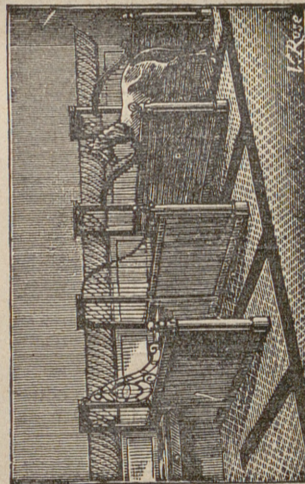
Bétons isolateurs et calorifuges pour revêtements de murs et de planchers. Extrêmement légers, imputrescibles et ininflammables. Ces bétons sont d'une application facile et pratique.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES  
SELLERIES, REMISES, CHENILS, ÉTABLES  
BASSES-COURS

H. RABOURDIN  
39, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

(Ci-devant, 23, faubourg St-Honoré)

STALLS ET BOXES TOUT EN FER, SYSTÈME BREV.  
Sans sonorité, et garantis contre tout accident.



MÉDAILLE D'OR UNIQUE, PARIS 1878  
2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889

Envoi franco sur demande, d'albums, tarifs,  
plans et devis

Des spécimens d'écuries et selleries en tous genres  
sont exposés dans les magasins.

39, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

CHARPENTES BOIS ET FER

ENTREPRENEUR

DE LA

Ville de Paris, de l'Etat  
Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

**NOUVELLE MOSAÏQUE** pour DALLAGE et DÉCORATION  
ÉMAUX - OR - MARBRE  
**CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT**  
*Echantillons par retour de courrier.*  
**HENRI BICHI, Ent: 54, Avenue de Clichy, PARIS**

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÉS CÉRAMÉ  
DE PARAY-LE-MONIAL  
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES  
DE PONT-SAINT-MAXENCE  
**CORBASSIÈRE & FILS**  
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT  
16, rue de la Chapelle. — Paris.



CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875  
30 Médailles Or et Argent

**VITRAUX DE TOUS STYLES**  
J. B. PIVAIN & G. PERRINEL  
**J. B. PIVAIN, Successeur**  
PEINTURE SUR VERRE ET DÉCORATION SOUS VERRE  
VITRERIE ANCIENNE ET RESTAURATION DE VITRAUX  
SPÉCIALITÉ D'ÉMAUX POUR MEUBLES  
186, Boulevard Voltaire. PARIS

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER  
**F. TESTET**  
124, rue de Tocqueville.  
CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS ÉGOUTS  
GRANITE ASPHALTE PAVAGE CANALISATION  
GÉNIE SANITAIRE  
Établissement complet du tout à l'égout.  
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.



**INSTALLATIONS D'ÉCURIES**  
SELLERIES. — VACHERIES ETC.  
Maison MUSGRAVE & Co, limited  
PARIS, LONDRES et BELFAST  
**MUSGRAVE'S**  
  
Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.  
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883  
*On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.*  
CATALOGUES et devis franco sur demande.  
**MUSGRAVE ET Co, LIMITED**  
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

**MOSAÏQUES**  
**FACCHINA** maître mosaïste breveté  
47, r. Cardinet, PARIS 7<sup>e</sup> arrondissement

**CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS**  
EN PORTLAND COMPRIME  
HENRI TAUSIN A S<sup>t</sup> QUENTIN (AISNE)  
Carreaux minces pour étages  
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre  
DÉPÔT UNIQUE A PARIS  
**HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur**  
54, avenue de Clichy.

**USINES DES MOSAÏQUES D'ORANGE**  
(Vaucluse).

**MARQUE J. B. SAUNIER**

Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

**FRANÇOIS COIGNET & Co**

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B<sup>e</sup> S G D G  
**CARRELAGES**

Striés pour cours et passages  
dits mosaïques en ciments colorés  
en mosaïques de granits et de marbres

**MOSAÏQUES COIGNET B<sup>s</sup> S G D G**

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.  
MOSAÏQUES DÉCORATIVES  
EXÉCUTION SUR PLACE

**MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES**

3, rue des Mathurins, Paris.  
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU  
**Durcissement du Plâtre**

PAR LA

**MARMOREÏNE**

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889  
Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.

La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

**DERNIERS TRAVAUX FAITS :**

Restauration Arc du Carrousel ;  
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;  
3.500<sup>m</sup>. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.

PRIX DANS PARIS

(main-d'œuvre comprise)

Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55

Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80

Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40

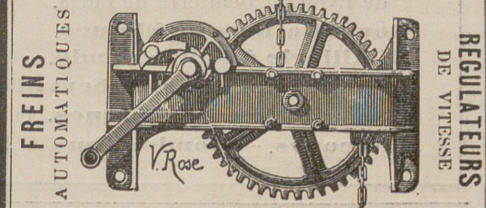
31, Rue Bonaparte.

**SAUTTER LEMONNIER & Co**

26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

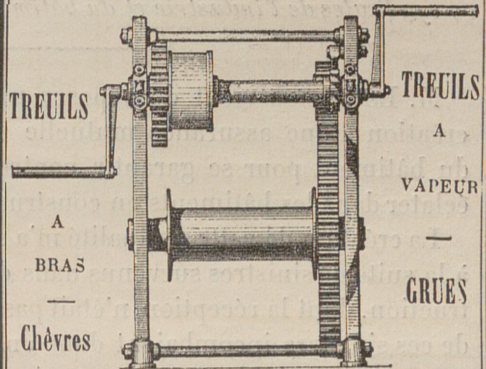
**APPAREILS DE LEVAGE**



**MONTE-CHARGES**

AVEC

APPAREILS DE SÉCURITÉ



**ALEXIS MÉNARD Suc<sup>r</sup> DE CONSEIL**

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER  
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES  
Spécialités brevetées, systèmes Cairrol et A. Ménard  
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.  
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.  
Glaces et Portes à coulisse.

Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.  
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

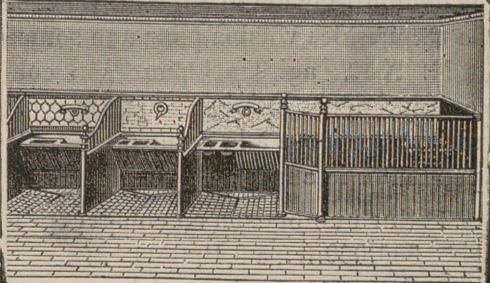
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats  
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

Appareils de levage de tous systèmes  
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

**INSTALLATIONS D'ÉCURIES**

PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS  
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXES

A ARMATURES FER FORGÉ

PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

ET

PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE

Tarif et album franco sur demande.

## SOMMAIRE :

TEXTE. — **Lettre d'Italie à « la Construction Moderne »**. — A travers la restauration de la basilique de Saint-Marc, à Venise. — Le passé et le présent.

**Enseignement de l'architecture.**

**La grande Tour de Londres.**

**Cheminée en faïence** à l'Exposition universelle de 1889.

**Un Rétable.**

**Concours de Lausanne.**—Projets de MM. Gaspard André, de Lyon, et Demierre de Paris.

**Consultations juridiques.**

**Distillerie à Saint-Mandé.**

**Groupe scolaire à Aubervilliers** (Seine).

**Consultations techniques.** Poitrail et Poutre.

**Concours. — Nominations. — Nouvelles.**

DESSINS. — **Frontispice.** Composition de M. Mayeux.

**La grande Tour de Londres.** Premier prix. Projet de MM. Stewart, Mac Laren et Dums.

**Concours de Lausanne.** Projets de MM. Gaspard André, de Lyon et Demierre, de Paris. — Perspective. — Plans. — Détail.

**Consultations juridiques,** un croquis.

**Distillerie à Saint-Mandé.** Détail de façade sur le hall.

**Groupe scolaire** à Aubervilliers. — Coupes des classes. — Ecole de garçons. — Ecole de filles. — Ecole maternelle.

**Consultations techniques,** un croquis.

PLANCHES HORS TEXTE : Planche 89. Cheminée en faïence. — Planche 95. Un rétable.

## RAPPORT

*Présenté au conseil d'administration du groupe des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, par M. Léturgeon.*

M. Léturgeon vient de déposer un rapport concernant la création d'une assurance mutuelle entre les entrepreneurs du bâtiment pour se garantir contre les incendies pouvant éclater dans les bâtiments en construction.

La création de cette mutualité m'a semblé devoir s'imposer à la suite de sinistres survenus dans des immeubles en construction, dont la réception n'était pas encore faite. Les suites de ces sinistres incombaient donc entièrement aux entrepreneurs et pouvaient amener leur ruine.

M. Léturgeon a eu recours à l'obligeance et à la bonne volonté des directeurs de diverses compagnies d'assurance contre l'incendie : il a compulsé attentivement les statistiques et en a déduit la conclusion suivante :

*Trouver un système pratique et peu coûteux qui assure la sécurité des entrepreneurs intéressés dans la construction d'un bâtiment jusqu'au jour de la réception.*

Voici un premier moyen :

Etablir une entente entre l'architecte et tous les entrepreneurs appelés sous sa surveillance, à construire un immeuble ; insérer dans le cahier des charges une clause relative à l'assurance contre l'incendie, la part à payer par chacun des entrepreneurs étant calculée sur la valeur des travaux qu'il aura à exécuter.

Des renseignements fournis, il résulte que, pour une construction d'une valeur totale de 500.000 francs, la prime annuelle ne s'élèverait qu'à la somme de 92 fr. 60, ainsi que le démontre le détail suivant. Dans ce chiffre serait compris le recours des voisins pour une somme de 100.000 francs.

M. X..., agissant pour son compte et pour celui des entrepreneurs intéressés dans la construction d'un bâtiment, sis à..., propose à la Compagnie de l'assurer contre l'incendie pendant une année :

1° Sur une maison en construction avec planchers en fer 500,000 fr., à 0,10 0/0 . . . . .	50 fr. »
2° Sur recours des voisins, gaz et foudre, 100,000 fr., à 0,10 0/0. . . . .	40 fr. »
Impôt, 10 0/0 . . . . .	6 fr. »
Timbre . . . . .	24 fr. »
Perception . . . . .	» fr. 50
Polices . . . . .	2 fr. 10
Total pour l'année. . . . .	92 fr. 60

(Pour les planchers en bois, augmentation de 0,05 0/0).

Un deuxième cas peut se présenter : supposons, un instant, que l'architecte se désintéresse de la question et ne veuille pas insérer dans son cahier des charges la clause relative à l'assurance contre l'incendie, laissant chacun libre d'agir à sa fantaisie : la situation n'en resterait pas moins la même. L'entrepreneur de maçonnerie qui, lui, a généralement la plus grosse part des travaux dans une construction s'engagerait, en son nom et en celui de ces confrères, acquitterait le montant de la prime et ferait lui-même la répartition de la dépense. Il se chargerait, en outre, de toutes les modifications à introduire dans la police, au moyen d'avenants, lorsque des entrepreneurs également intéressés à la question viendraient prendre part à la construction de l'immeuble assuré.

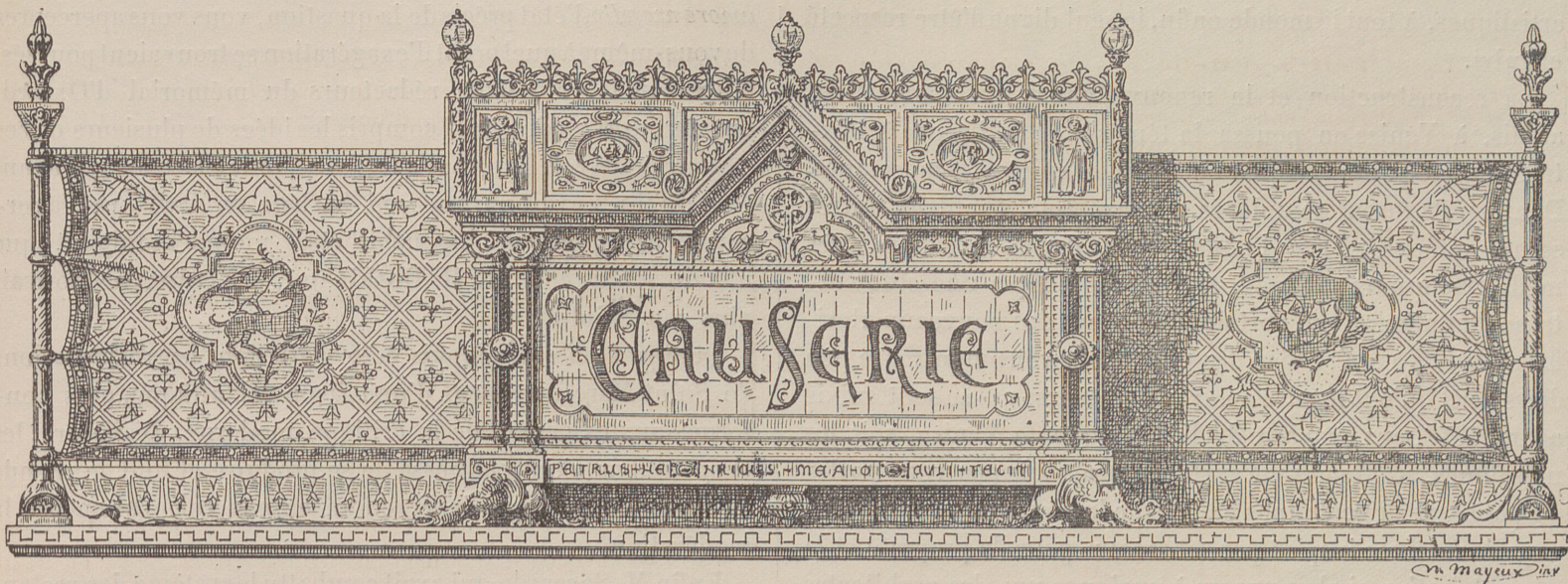
Il peut, cependant, se présenter ce fait que deux ou trois entrepreneurs refusent, sous différents prétextes, de participer à l'assurance : il n'y aura, par ce fait, aucun empêchement à ce qu'elle ait lieu, et l'abstention de quelques-uns n'apporterait aucun obstacle à la conclusion de l'assurance par leurs confrères plus soucieux de leurs intérêts ; si la quote-part de chacun se trouve un peu plus élevée, elle ne diminuera leurs bénéfices que dans une proportion bien minime. Et qu'un sinistre arrive : ceux-là qui, par leur inertie ou leur mauvais vouloir, n'auront pas voulu participer à une si modeste charge, comprendront trop tard ce que leur négligence leur a coûté !

Dans sa séance du 17 avril 1890, le Conseil d'administration des chambres syndicales de l'industrie et du Bâtiment a adopté ce rapport et a décidé qu'une lettre serait adressée à la Société centrale et à la Société nationale des architectes pour leur demander leur appui en vue d'obtenir de MM. les architectes l'insertion, dans les cahiers des charges, d'une clause imposant aux entrepreneurs l'obligation de contracter une assurance collective contre l'incendie, la dépense résultant de cette assurance devant être répartie entre tous les intéressés, suivant l'importance de leurs travaux, comme cela a lieu du reste, pour les frais de *gardiennage, clôtures, etc.*

## JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION DE PARIS

Le conseil d'administration de la Société du Jardin zoologique d'acclimatation a l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs et constructeurs, que des travaux importants vont être exécutés au Jardin d'acclimatation, et les invite à prendre connaissance des plans, cahiers des charges et devis descriptifs relatifs à ces travaux.

MM. les entrepreneurs et constructeurs sont priés de se présenter au bureau de l'architecte, au Jardin d'acclimatation, dans le plus bref délai, afin d'éviter toute perte de temps.



## LETTRE D'ITALIE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

A TRAVERS LES RESTAURATIONS DE LA BASILIQUE DE SAINT-MARC A VENISE. — LE PASSÉ ET LE PRÉSENT.

« I pass the same place now with averted eyes. There is only the ghost-nay the corpse, of all that I so loved (1). » Voici ce que M. J. Ruskin écrivait, il y a quelques années, à propos des restaurations de la basilique de Saint-Marc, à M. le comte Pierre Zorzi qui lui avait dédié un petit volume sur les restaurations de la « basilique d'or ». Mais M. Ruskin — le transcendental auteur des *Pierres de Venise* et des *Sept lampes d'architecture*, dont votre correspondant d'Angleterre vous a tout récemment parlé (2) — exagérait un peu, je crois, à cause de cet amour extrême et méritoire qu'ont les étrangers, en général, pour nos monuments; amour dont nous reconnaissons cependant toute la valeur. Le jugement de M. Ruskin, on ne pouvait pas le prendre à la lettre, parce que, si les restaurations de la basilique de Saint-Marc, dans les temps passés, n'étaient point dirigées d'une façon sérieuse, il n'est point vrai, pour cela, que Saint-Marc ait souffert de dommages graves et irréparables à ce point qu'on doive désespérer sur son état.

Vous vous rappellerez certainement l'agitation de l'Angleterre, à propos des restaurations de Saint-Marc : le *meeting* de Londres, l'indignation éblouissante de l'Université de Cambridge, les protestations de Birmingham et celles d'Oxford — la docte, — auxquelles M. Gladstone même s'était associé, soussignant un mémorial présenté à notre gouvernement au sujet de ces restaurations de Saint-Marc qui provoquèrent, même chez vous, des désapprobations.

Cette affaire qui, à mon sens, et sans le moindre signe de chauvinisme, avait l'unique tort d'avoir été un peu exagérée, eut pourtant sa réaction, même en Angleterre, où, pendant que le *Graphic* publiait la façade de Saint-Marc qui « devait être détruite », le *Daily-News* publiait des paroles assez sévères contre l'assemblée d'Oxford qui, avant de se plaindre des restaurations de Saint-Marc, aurait dû — selon le journal londonien — aurait dû protester contre les restau-

rateurs du « Christ Church » et contre les constructions du collège de Merton aussi mauvaises qu'extravagantes. Il est assez remarquable, en outre, que ces mêmes restaurations qui provoquèrent le dédain impitoyable de l'Angleterre, aient eu l'absolution et, plus encore, les éloges de l'écrivain qui, en matière de restaurations, pontifiait alors souverainement chez vous. J'ai nommé Viollet-le-Duc. Oui, Viollet-le-Duc dans un article de l'*Encyclopédie d'architecture*, en 1872 (2<sup>e</sup> sér. 1<sup>er</sup> vol.), voulant faire l'éloge de la population italienne « aimant autant la richesse que l'économie », écrivait : « La preuve en est dans ces restaurations ou plutôt ces reconstructions partielles de Saint-Marc de Venise qui, faites avec le plus grand soin, coûtent peu relativement à l'effet obtenu. » Il ajoutait ensuite : « Chose digne de remarque, il n'y a pas un barbare en Italie ! » après avoir exalté, avec une extrême indulgence, il est vrai, l'amour du clergé italien pour les choses d'art et d'art italien avant tout. Evidemment, Viollet-le-Duc louait dans Saint-Marc les reconstructions partielles, ces reconstructions qui, disait-on, altéraient l'esprit historique et le caractère artistique de l'église, et qui n'étaient guère dans le goût des rédacteurs du mémorial d'Oxford, lequel ne resta point sans réponse de la part de notre gouvernement. Cette réponse, de la main de M. Auguste Paget, arrivée à M. Ruskin, dut tranquilliser l'éminent écrivain sur les véritables projets du gouvernement italien, à l'égard de la basilique de Saint-Marc, ainsi que le volume de M. le comte Zorzi qui contenait le plus fier réquisitoire contre les restaurations dont il est question.

Toute cette agitation remonte au delà de 1878. En effet, jusqu'en 1878, à Venise, on faisait les restaurations de Saint-Marc de la façon suivant laquelle les restaurateurs des monuments anciens travaillaient, plus ou moins, partout. C'était donc une question de système. Alors on entendait conserver un monument en le renouvelant ou, comme disait Viollet-le-Duc, en le reconstruisant. C'était une rare exception que de trouver quelqu'un qui s'opposât au système en vigueur, lequel semblait aux architectes, aux commissions

(1) A présent, en regardant le même lieu, je baisse les yeux. Il n'y a plus à présent que la larve ou plutôt le cadavre de tout ce que j'ai extrêmement aimé.

(2) V. la *Construction moderne*, ann. 1890, p. 207 et suiv.

artistiques, à tout le monde enfin, le seul digne d'être respecté et suivi.

La reconstruction et le renouvellement artistique étant admis, à Venise on poussa la témérité et la licence à l'extrême, on la poussa jusqu'à changer les sujets des mosaïques. Deux saints furent remplacés, par exemple, par deux autres saints différents, en l'honneur de deux mosaïstes très médiocres qui travaillèrent à Saint-Marc il y a une cinquantaine d'années, et qui portaient les noms des nouveaux glorifiés. J'aurais à écrire bien des pages pour vous montrer le peu de respect qu'ont inspiré aux restaurateurs, qui se sont suivis avant 1878, aux travaux de la basilique de Venise, soit les mosaïques, soit le pavage surtout. Je ne dois pas vous parler du polissage des colonnes à l'aide de la pierre ponce, du ratisage de marbres inspiré par cet amour pour la propreté et la géométrisation si cher encore à quelques-uns des architectes de la Suisse allemande. Toutes ces choses, si vous ne les connaissez pas déjà (mais certainement plusieurs de vos lecteurs les connaissent), vous pouvez les voir à Venise en tournant les yeux sur les côtés sud et nord de la basilique, qui, n'ayant point changé dans leurs lignes originelles, n'ont toutefois plus le caractère ancien ni leur couleur tout à fait vénitienne. Les licences des vieux restaurateurs sont, pourtant, plus remarquables dans le côté sud, plus riches et élégantes du côté nord. Ici on avait rehaussé le niveau du pavé de façon que les proportions des colonnes superposées seraient substantiellement changées; et le changement devait avoir ses conséquences sur la façade! Et même dans le sens de la largeur, dans ce côté de l'église, furent introduits des changements. Enfin peu à peu, avec ce système, nous aurions eu un nouveau Saint-Marc.

L'agitation anglaise était donc légitime. Sans doute; mais il ne faut pas perdre de vue que Saint-Marc n'était point encore réduit en cadavre en 1878, et qu'à Venise la réaction contre les travaux de restauration de la basilique s'était levée quelque temps avant l'agitation anglaise. En effet, en 1864, l'ingénieur, M. Pierre Saccardo, attaquait énergiquement, dans une lecture à l'Athénée de Venise, tout ce qui avait rapport aux mosaïques de Saint-Marc; et la lutte qu'il soutenait fut couronnée du plus éclatant succès. Et M. le comte Zorzi, lui aussi, eut le bonheur de voir ses raisons appuyées par les artistes de Venise, qui, après sa publication, adressèrent au savant écrivain une lettre de félicitation avec une soixantaine de signatures. Ensuite, le préfet de la province de Venise, dans une séance du conseil provincial sur les restaurations de Saint-Marc, assura que dans ces travaux on visait à *sauver* plutôt qu'à *refaire*. Telle était la pensée des Vénitiens au sujet de ces restaurations avant l'agitation anglaise.

Ne croyez pas que je donne ce coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire des restaurations de Saint-Marc pour éclairer nos vertus et pour conclure que nous nous serions bien passés de l'intérêt des étrangers au sujet de ces restaurations. Au contraire, je crois absolument que la savante agitation étrangère facilita le triomphe des idées nouvelles à Venise. Cependant, désirant vous renseigner sur les restaurations de Saint-Marc, je devais revenir sur la période la plus agitée de ces travaux dont l'histoire a été, en général, recomposée arbitrairement et toujours à notre grand dommage. Vous ayant exposé, *sine*

*amore nec odio*, l'état précis de la question, vous vous apercevrez de vous-même à quel point d'exagération se trouvaient poussés, d'une part les éminents rédacteurs du mémorial d'Oxford, ou ceux qui avaient mal compris les idées de plusieurs de ces souscripteurs; de l'autre, l'excellent Viollet-le-Duc, qui ayant écrit qu'il n'y avait pas un seul barbare en Italie, ne s'apercevait pas que son jugement était moins indulgent que n'était sévère celui de M. Ruskin qui, à Venise, ne trouvait plus son Saint-Marc.

Quoiqu'il en soit, depuis cette agitation, les restaurations de Saint-Marc marchent d'une façon scientifique plus conforme aux exigences de la critique moderne. D'ailleurs, les exagérations n'ont pas cessé de se produire et tout le monde sait parfaitement que la réaction, en général, n'aime pas la modération.

Enfin M. Saccardo qui avait combattu le système des restaurations de Saint-Marc, dirigées par M. l'architecte Meduna, remplaça celui-ci à Saint-Marc, apporta des changements essentiels, même à la partie administrative des travaux, tandis qu'une commission présidée par le préfet fut nommée pour surveiller les restaurations dont les frais annuels chargent le budget de la basilique pour la somme de 51,851 fr. 85.

Mais passons.

D'une exagération à l'autre, dès qu'un nouvel ordre d'idée eut l'honneur de se trouver accueilli à Venise par la majorité des artistes et des savants, le vieux système se trouva, naturellement, sans force et sans appui, mais les partisans de la conservation provoquèrent une question assez curieuse, la plus curieuse de la nouvelle période dont je m'empresse de vous écrire.

Je vous ai dit que, jadis, les colonnes de la basilique on les nettoyait avec la pierre ponce et on les grattait; et tout cela était admis plus encore que toléré; à présent, le nouveau directeur des travaux s'étant proposé de faire laver les marbres intérieurs de l'église, un courant contraire s'éleva contre lui. Voilà les peintres scandalisés, les journalistes irrités et le lavage, d'ordre du ministère, suspendu. Il va sans dire que l'affaire eut son écho hors de Venise. Et je dois ajouter que moi-même j'étais sur le point de me rendre à Venise pour m'informer *de visu* de ce dont il s'agissait. C'est que, selon l'usage, le ballon un fois lancé, le lavage des marbres de Venise, fait avec de l'eau *naturelle*, était devenu à Milan le nettoyage avec la râpe ou, au moins, avec des alcalis. Une question de..... concierge, une affaire de poudre et de fumée venait de mettre en mouvement le ministère, les historiens, les artistes soucieux du caractère pittoresque de la « basilique d'or ». Le ministère, mal renseigné aux premiers moments, donna son *veto* que, plus tard, la commission centrale des beaux-arts fit abroger; les historiens prouvèrent, les documents à la main, que, même dans les temps de la République, le gouvernement de la « Serenissima » avait des employés pour le nettoyage de marbres de Saint-Marc et que le lavage des marbres de l'église était fait alors, de temps à autre, périodiquement. Quant aux artistes, les peintres surtout, ils ne voulaient pas accepter et admettre les raisons contraires. Dans tout ce tapage, la commission de surveillance sur qui se dirigeaient les flèches... ennemies, eut le bonheur



cependant de trouver le bon mot; un bon mot avec lequel elle acheva son rapport sur ce tapage (je voulais écrire sur cette question, mais je m'en suis repenti). Vous savez qu'en Italie on doit quelquefois écrire sur les murs: « il est défendu de faire ses ordures » — *è vietato di lordare* — eh bien, la commission susdite proposa d'écrire sur les murs de Saint-Marc: « il est défendu de laver » *è vietato di lavare*. Elle avait raison. Le lavage des marbres, c'était un tapage de propreté qui n'endommageait point le monument, pas plus que la face pittoresque d'un Calabrais ne change extrêmement si, au lieu d'avoir, sur sa peau, les signes onctueux d'un *macaroni*... de l'autre semaine, elle a été plongée plusieurs fois dans un large bassin d'eau limpide. Enfin, bien que la commission centrale des beaux-arts n'ait pas eu tout de suite gain de cause, le lavage de marbres a été introduit à Saint-Marc. Et comme, après le lavage, on sèche soigneusement le marbre avec des draps de laine, de manière à éviter l'opacité qu'amène un lavage qui ne sera pas séché, il est bien difficile de distinguer la partie lavée de celle qui ne l'est pas. Donc il ne s'agit pas ici d'une profanation.

Et à propos de la propreté du temple, savez-vous quel système on a introduit à Saint-Marc pour enlever les toiles d'araignée? Un système curieux, dont l'invention revient à M. Saccardo qui s'est montré plus d'une fois très ingénieux. Vous comprenez qu'il serait assez difficile, coûteux et nullement sans danger, de nettoyer les voûtes et les coupes, de la basilique, à cause de leur hauteur et de l'accès difficile. Pour cela on a introduit à Saint-Marc certains aérotats de un mètre de diamètre qui, remplis de gaz commun, sont dirigés par une ficelle en soie jusqu'aux voûtes et coupes, et nettoient, dit-on, admirablement les unes et les autres de ces toiles d'araignée qui ne sont pas rares à Saint-Marc et obscurcissent les mosaïques par les saletés qu'elles recueillent de la fumée de la cire et de l'huile.

Les restaurations à Saint-Marc, de la nouvelle période, ne se sont point limitées aux travaux de la façade principale et à ceux du baptistère, comme on croit en général, mais se sont étendues à la façade sud, à l'atrium, à la chapelle Zeno, à l'intérieur de la basilique, à la chapelle de Saint-Isidore, à la crypte et même au clocher. On a travaillé de la sorte un peu partout; et toujours, comme il est arrivé dans les travaux du palais ducal, pour *sauver* et nullement pour *renouveler* et *rajeunir* l'antique.

(A suivre.)

Alfredo MELANI.

## ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Depuis que la commission du diplôme a terminé ses travaux par un vœu de réforme de l'enseignement architectural en province, la question a fait du chemin et a rencontré une vive approbation de la part de tous les hommes autorisés, à la condition que la réforme soit accompagnée de la création d'un diplôme couronnant cet enseignement. Nous rappellerons particulièrement les deux lettres de M. Gaspard André, reproduites dans le n° 39 de la *Construction moderne*.

Le moment est venu d'agir, et d'intéresser le gouvernement et les Chambres à l'architecture et aux architectes qui, sans cela, risqueraient de végéter longtemps encore dans l'oubli, livrés à eux-mêmes et sans appui officiel. Il faut, en effet, profiter du mouvement de réforme universitaire, très en faveur aujourd'hui; il faut adjoindre l'architecture aux autres facultés. Une telle union est nécessaire; si on laisse passer ce grand mouvement sans y prendre part, il sera trop tard le lendemain; et tenter une réforme pour l'architecture seule, une fois le grand effort, pour l'enseignement général, accompli, serait courir à un insuccès certain. On se lasse vite en France, et les vastes réformes ne sont pas fréquentes.

Précisément le projet du gouvernement, que celui-ci vient de déposer, pour la création de véritables Universités départementales, ce projet est conçu avec une grande largeur de vue et avec le désir de grouper dans chaque centre les genres d'enseignement les plus variés. Voici, en effet, le texte de deux articles qui ouvrent la porte à toute faculté, à toute école:

Art. 2. — Toute université doit comprendre au moins les quatre Facultés du droit, des lettres, de la médecine et des sciences.

*Il peut y être rattaché d'autres établissements d'enseignement supérieur ressortissant au ministère de l'instruction publique ou à d'autres ministères.*

Les conditions auxquelles se feront ces rattachements seront déterminées par des décrets rendus sur la proposition des ministres compétents, après avis du conseil de l'université intéressée et du conseil de l'instruction publique.

Art. 8. — En outre des grades prévus par les lois et règlements, les universités peuvent délivrer des diplômes particuliers et des certificats d'études.

Voilà deux articles qui, appliqués à l'enseignement de l'architecture, peuvent y apporter une réforme radicale et relever l'éclat de la profession, tout en lui donnant le caractère officiel qui paraît si cher à quelques-uns de nos confrères. Et, néanmoins, malgré cette sanction de l'État, la profession resterait libre, ouverte à tous, comme pour l'ingénieur qui, s'il a du talent, n'a pas besoin de passer par les Écoles des ponts et chaussées ou Centrale, pour faire son chemin.

En conférant des diplômes ou des certificats d'études, l'État ne ferait que constater l'instruction donnée à l'élève dans telle ou telle école. C'est au public ensuite à apprécier quelle valeur on devrait attribuer à cette instruction, et nous sommes certains que le diplôme, pour n'être pas obligatoire, acquerrait bientôt une importance capitale.

Il serait la consécration d'études sérieuses, et la preuve de connaissances déterminées, tandis qu'actuellement, en province, les architectes en sont réduits à se former eux-mêmes, et malgré toute leur bonne volonté, leur instruction est parfois incomplète. Ou bien ils doivent venir à Paris pour s'instruire à l'École des Beaux-Arts.

L'École des Beaux-Arts, au point de vue de l'architecture, doit-elle rester ce qu'elle est? C'est possible. Nous croyons cependant que des réformes radicales seraient nécessaires. Mais en tout cas les écoles de province ne devraient pas être instituées sur son modèle. La liberté est trop grande à Paris,

le côté *artiste* l'emporte trop sur le côté pratique, et le voisinage des peintres et des sculpteurs, qui a ses avantages, par contre enflamme les élèves architectes d'un trop noble dédain pour la construction vulgaire. Les cours de l'École sont excellents, mais on n'est pas forcé de les suivre, et pour la plupart des élèves l'instruction se borne à concevoir un bel ensemble architectural et décoratif, qu'il leur serait souvent impossible de construire. Puis il y a le mirage du prix de Rome qui domine toutes les études, et dans les ateliers tout pivote autour de ce point brillant. Et lorsqu'un jeune homme, entré à dix-huit ans à l'École, approche de la trentaine, il s'aperçoit qu'il a juste le temps, ayant manqué Rome, de se préparer au diplôme du gouvernement.

La durée des études est donc trop longue, et trop de liberté est laissée aux élèves. On peut former un constructeur — nous ne disons pas un artiste — en beaucoup moins de temps. Trois ans suffisent amplement pour apprendre le côté technique du métier, et même, si l'élève a le sens du beau, pour en faire un architecte que quelques années de pratique rendront très complet. Quant à ceux qui ne sont pas artistes, ils ne le deviendront jamais, même en passant douze ans à l'école des Beaux-Arts. En résumé, suivant nous, il faut créer des écoles où l'enseignement technique et artistique serait limité à une période fixe d'années, comme à l'école centrale d'architecture de Paris, et dans lesquelles toutes les parties de l'enseignement seraient obligatoires et sanctionnées par des notes, des valeurs, qui constitueraient à la sortie un certificat d'études absolument probant.

Cela bouleverserait bien toutes les traditions d'atelier, mais nous sommes intimement convaincus que l'art n'y perdrait rien, et que l'architecte plus instruit, dans un âge plus jeune, redeviendrait en réalité le maître de l'œuvre qu'il était jadis, et n'aurait plus recours, pour calculer des fermes, fussent-elles de 115 mètres, au concours du frère ennemi, l'ingénieur.

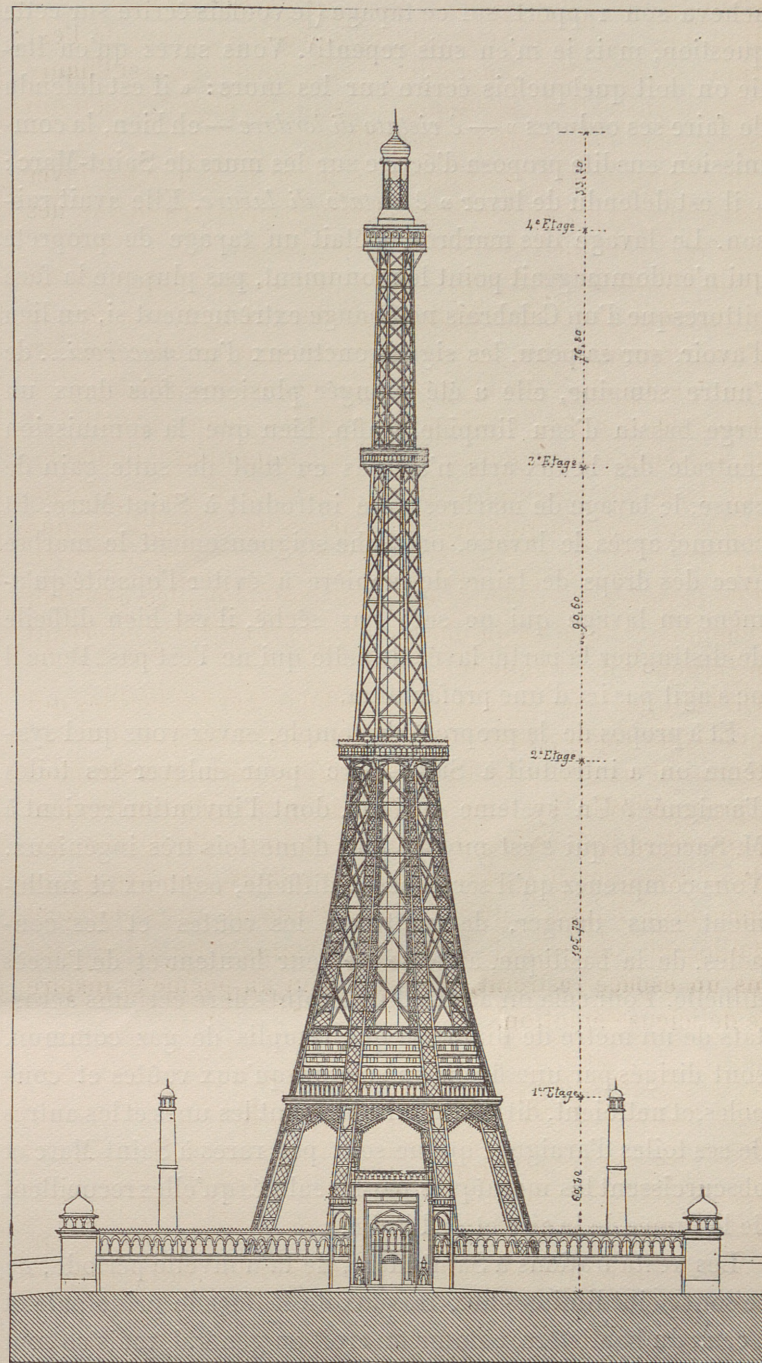
Mais tout ceci n'est qu'hypothèse. L'important c'est de profiter du vent de réforme qui souffle en ce moment et de passer dans la trouée avec tout le monde. Le moment est venu, nous voulions seulement rappeler à nos confrères que c'est à eux d'agir pour leur cause.

E. RUMLER.

## LA GRANDE TOUR A LONDRES

Le classement des projets de la grande tour de Londres est terminé. Le jury des récompenses a décerné le premier prix de 12,500 francs à MM. Stewart, Mac Laren, et Dums; leur tour a 1,200 pieds de hauteur (360 mètres environ), une base octogonale de 300 pieds de diamètre extérieur (90 mètres environ); la tour Eiffel a 100 mètres de base, celle de Londres est donc plus élancée; elle est construite entièrement en acier et munie d'ascenseurs à vapeur. Le second prix de 6,250 francs a été remporté par MM. Webster et Haigh; l'ouvrage est en acier, avec une hauteur de 1,300 pieds de hauteur (390 mètres) et une base octogonale de 470 pieds de diamètre extérieur (142 mètres); des ascenseurs hydrauliques mettent en communication les diverses plates-formes qui sont disposées de façon à pouvoir servir de salles de fêtes, de conférence, etc.

La grande Tour à Londres. Premier prix.



Aucune date n'a été encore fixée pour le commencement des travaux d'érection.

Le dessin que nous donnons est celui de la tour de MM. Stewart, Mac Laren et Dums, à laquelle a été décerné le premier prix.

## CHEMINÉE EN FAIENCE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PLANCHE 89.

L'ensemble de l'exposition de M. Lœbnitz, à l'Exposition universelle, se composait de trois salons: celui du milieu entièrement réservé à une grande cheminée en briques d'une composition originale et ingénieuse.

M. Lœbnitz avait choisi comme collaborateurs:

M. Paul Sédille pour l'architecture;

M. André Allar pour les figures;

M. Devèche pour les ornements.

De cette collaboration est sortie une œuvre remarquable. L'idée que les artistes ont voulu exprimer, est celle de La

Famille réunie auprès du foyer; et cette idée a été rendue avec une vérité saisissante.

D'un côté, une jeune mère lutine son enfant, avant de l'endormir, et de l'autre, un vieillard, en attendant aussi l'heure du repos, instruit de ses sages conseils un jeune garçon qui l'écoute avec une attention toute filiale.

Au-dessus de ces deux groupes plane le Génie du foyer ayant déployé ses ailes d'ange et tenant dans ses mains des fleurs qu'il effeuille sur la famille assemblée.

Pour alimenter le foyer de cette cheminée rustique, on est allé chercher des branches d'arbres dans la forêt voisine, on a attaché ces branches autour du foyer pour qu'elles sèchent et que bientôt elles soient aptes à donner un feu pétillant.

Elles tiennent sur le briquetage par des clous en métal et sont soutenues au milieu par une corde qui entoure l'entablement de la cheminée et vient se nouer au-dessus du foyer derrière un écusson qui portera les armes de la famille ou une noble devise.

Ces branchages exécutés en terre cuite émaillée décorent la cheminée d'une façon charmante, tout en lui conservant son caractère de simplicité.

On voit que le feu les a déjà desséchées, car les feuilles qui sont les plus rapprochées commencent à se faner.

Sur les deux piliers on a placé de solides corbeilles remplies de fruits d'hiver, en telle abondance qu'ils débordent et se répandent en festons gracieux sur la moulure d'entablement.

Pour terminer le tout, en haut de la hotte, au-dessus du Génie de la Famille, une jolie guirlande de roses de Noël émaillées en ton vrais et charmants, termine cette œuvre qui, dans un espace restreint, renferme tout un poème et inspire une délicieuse émotion.

## UN RÉTABLE

PLANCHE 95.

Actuellement, le goût, en art religieux, se porte plus encore qu'auparavant à orner les autels de rétables aux vastes proportions.

On sait que dans les premiers siècles de l'Église, les autels n'étaient qu'une table posée horizontalement sur des piliers isolés. L'officiant pouvait tourner autour sans cesser d'être visible pour les assistants. C'est seulement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle que l'on commença à placer des rétables sur les autels. Ils étaient le plus souvent mobiles, construits en orfèvrerie ou en bois sculpté. On y exposait des reliques. Ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle qu'ils devinrent fixes. Ils se composaient, le plus souvent, d'une table de pierre, peu épaisse et peu haute, dressée verticalement et décorée de bas-reliefs.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les rétables devinrent en même temps nombreux et très riches. Exposés dans l'endroit de l'église le plus en vue, ils reçurent tous les soins des sculpteurs, des peintres et des orfèvres. Il en existe en pierre avec des personnages sculptés et peints sur fond d'or, comme le rétable de Saint-Germer dans l'Oise; il en existe même en or repoussé orné de pierreries.

Cependant, pendant le moyen âge, le rétable et le tabernacle ne firent pas corps ensemble; ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle qu'ils furent réunis. Ils prirent alors des proportions considérables. Les Pays-Bas semblent avoir donné l'exemple de cette transformation. Le rétable de Notre-Dame de Hal, en albâtre orné de dorures, posé en 1533, sous le règne de Charles-Quint, et celui en pierre de l'église paroissiale de Braine-le-Comte, édifié en 1557, marquent le commencement de cette innovation. Ils sont tous deux remarquables par leur importance et par la finesse de leurs sculptures.

Cependant ils choquent par le mélange illogique d'ornements païens avec des scènes chrétiennes.

Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles ont aussi produit de nombreux rétables en France. Je citerai seulement pour mémoire, comme l'un des plus considérables, celui qui décore la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Roch, à Paris.

Les motifs qui firent autrefois agrandir les rétables se reproduisent fréquemment aujourd'hui. Tantôt, s'il s'agit d'un maître-autel, c'est une perspective peu agréable à masquer; tantôt, s'il s'agit d'un autel adossé, c'est un mur nu à décorer.

Or, des difficultés de plusieurs sortes se présentent dans l'exécution de ce travail. Le client, par exemple, demande un rétable de vastes proportions destiné à prendre place dans une église ou une chapelle du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les panneaux de pierre, de bois ou d'orfèvrerie, dressés derrière l'autel, étaient encore de dimensions restreintes.

L'architecte, placé entre le désir de son client et sa volonté de créer une œuvre de style, cherchera à s'entourer de documents. Mais ces documents font à peu près défaut; les rétables reproduits dans les ouvrages d'architecture étant en nombre très restreint. Pour combler cette lacune, nous avons déjà donné dans la *Construction moderne* deux autels à rétable, en bronze. Dans le présent numéro, nous en donnons un troisième.

Nous avons obtenu de l'obligeance de notre voisin du numéro 38, de la rue Bonaparte, M. Poiret, le propriétaire de la vieille maison Froc-Robert, l'autorisation de reproduire cet autel à rétable, qui a été exécuté dans ses ateliers de sculpture. C'est l'un des meilleurs modèles et des plus pratiques qui se puissent rencontrer.

L'autel est en chêne sculpté très finement. La table est soutenue, par devant, par sept petites arcades. Les deux plus éloignées du centre, plus étroites que leurs voisines, se creusent en forme de niches pour abriter deux anges. Ce devant est traité avec une élégante sobriété.

Le rétable est la partie le plus digne de remarque. Il ressemble à un grand triptyque déployé. Il est divisé verticalement en trois parties de même hauteur et de même largeur. Chacune de ces parties est elle-même séparée horizontalement en trois étages contenant cinq panneaux, un grand dans l'étage supérieur, deux petits au rez-de-chaussée, et deux petits encore dans l'étage intermédiaire. Il présente donc en tout quinze compartiments remplis par des bas-reliefs en terre cuite figurant les quinze mystères du Rosaire.

L'ensemble est d'une belle proportion et d'un style très pur; c'est pourquoi nous avons cru bon de le reproduire et de le donner comme document utile aux lecteurs de la *Construction moderne*.

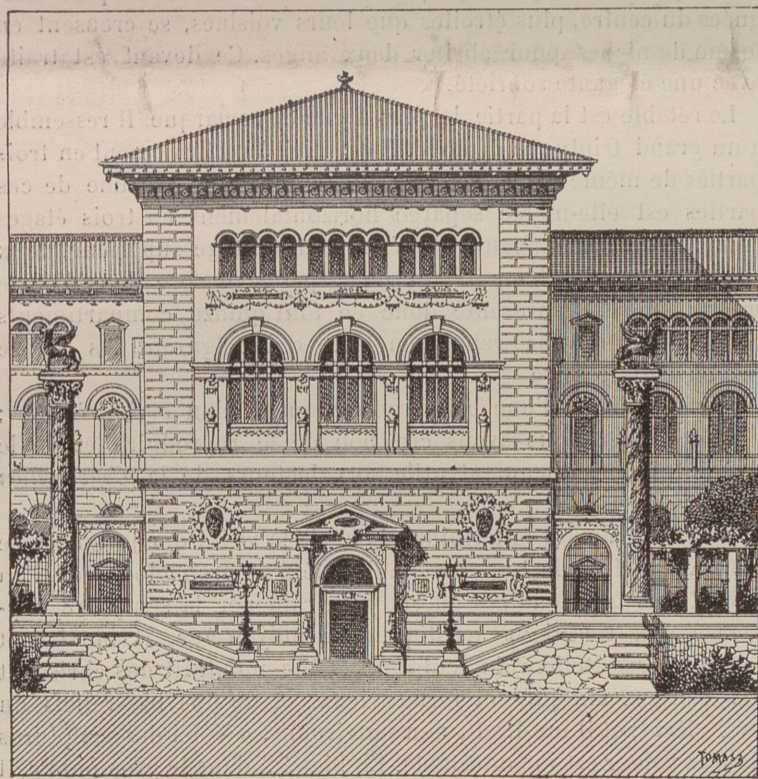
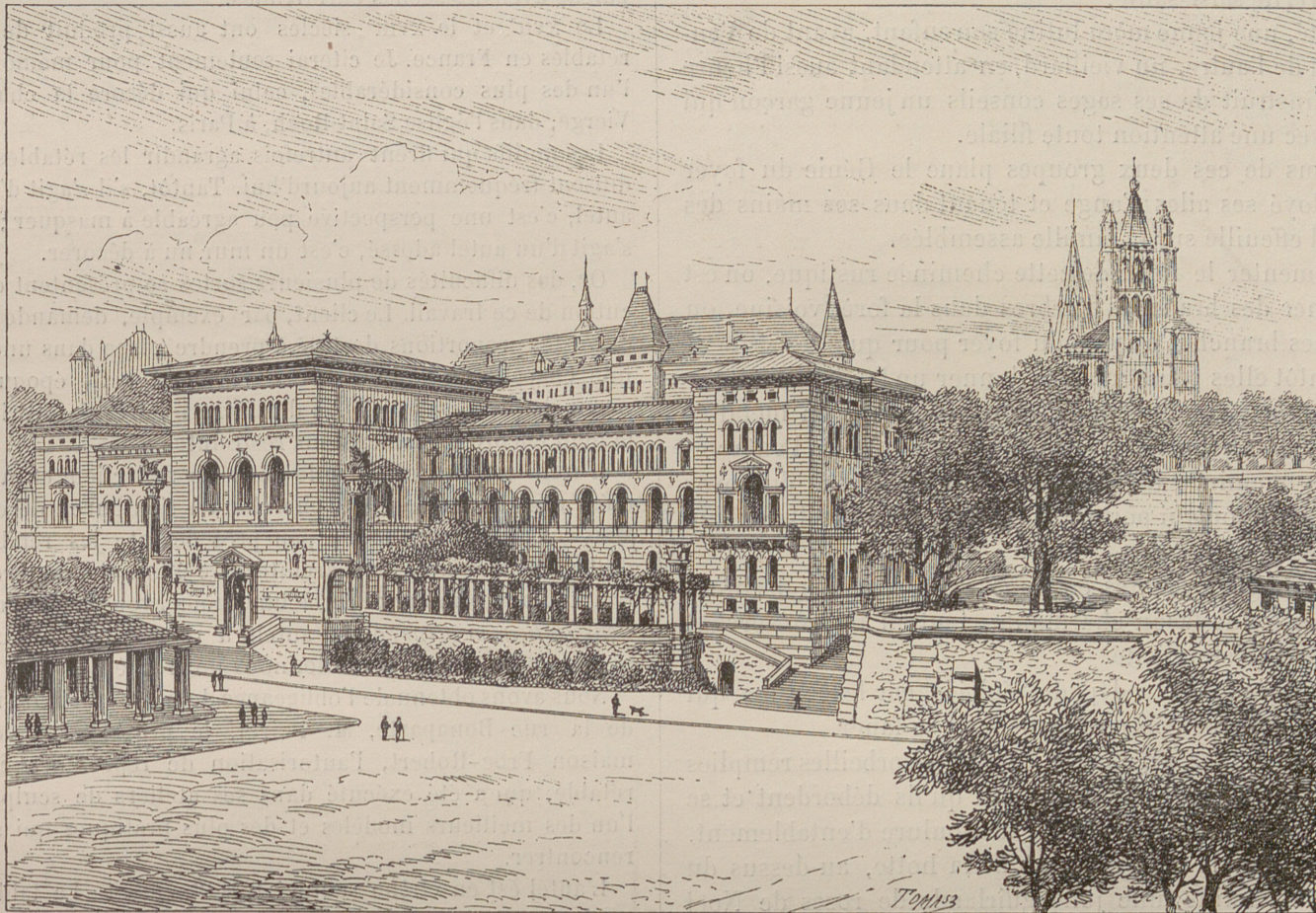
Une réflexion, et je termine. Lors de la visite que je lui fis, je trouvai en M. Poiret un artiste doublé d'un archéologue et d'un savant qui fait tous ses efforts pour ramener la sculpture religieuse aux traditions artistiques du moyen âge. Il me faisait parcourir ses ateliers de sculpture et me montrait des christes et des vierges, antiques et fort curieux, et de fins bas-reliefs du XVII<sup>e</sup> siècle; et il me disait, non sans ironie: « Voici des sculptures dont la valeur est incontestable. Eh bien!... dans le gros public, il ne se rencontre peut-être pas une personne sur vingt capable de les apprécier; on préfère des anges de plâtre aux ailes multicolores!... »

P. V.

## CONCOURS DE LAUSANNE

La ville de Lausanne avait mis au concours la construction d'un édifice municipal destiné à abriter les collections artistiques et scientifiques de la ville, ainsi que certaines parties de l'Université. Ce concours international, récemment jugé, avait réuni de nombreux concurrents, et le résultat a été un

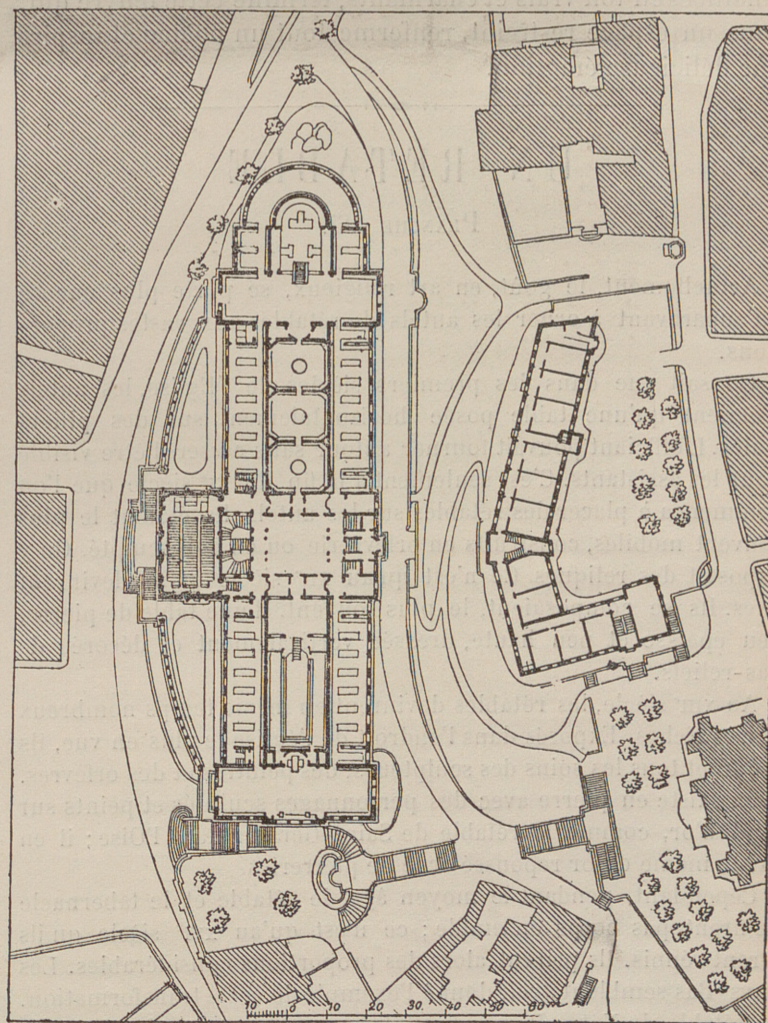
Concours de Lausanne. — Projet de M. Gaspard André, de Lyon.



Détail de la façade.

succès pour nos confrères français. Le premier prix n'a pas été décerné, mais les second, troisième prix et première mention ont été obtenus par nos compatriotes.

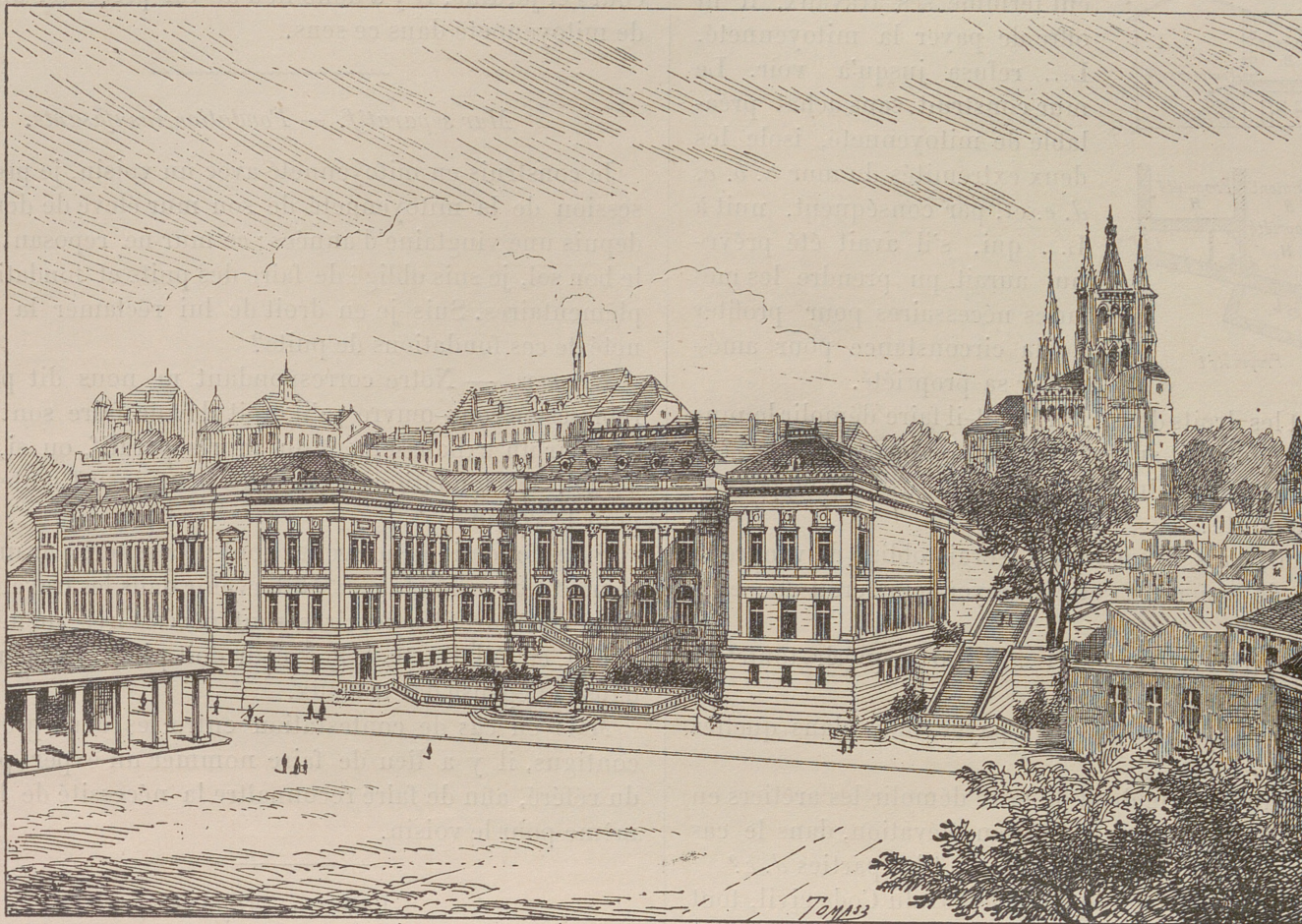
L'importance de l'édifice était considérable, et la place qui lui était accordée dans la ville était une place d'honneur. Nos croquis permettent de juger de la valeur de cet emplacement, dominé par la vieille cathédrale.



La forme du terrain était un peu irrégulière, et de forme très allongée.

M. Gaspard André, de Lyon, classé premier, a conçu,

Concours de Lausanne. — Projet de M. Demierre, de Paris.



malgré cette difficulté, un bâtiment de forme très régulière et d'un heureux aspect architectural, comme nos gravures permettent d'en juger. Le plan, très clair, permettait une répartition normale et simple des services, et prêtait en même temps à l'effet décoratif. L'ensemble de l'élévation est en effet d'une silhouette très agréable, et le motif central, dont nous donnons le détail, est très étudié, et d'un style tout moderne.

La seconde récompense, obtenue par M. Demierre, de Paris, est également d'une bonne composition, mais cependant plus sévère. La façade en retraite laisse une trop grande importance aux galeries en bordure de la rue. Le plan est aussi moins clair que celui de M. Gaspard André, qui, de l'avis même des concurrents, méritait bien le rang dans lequel il a été classé.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

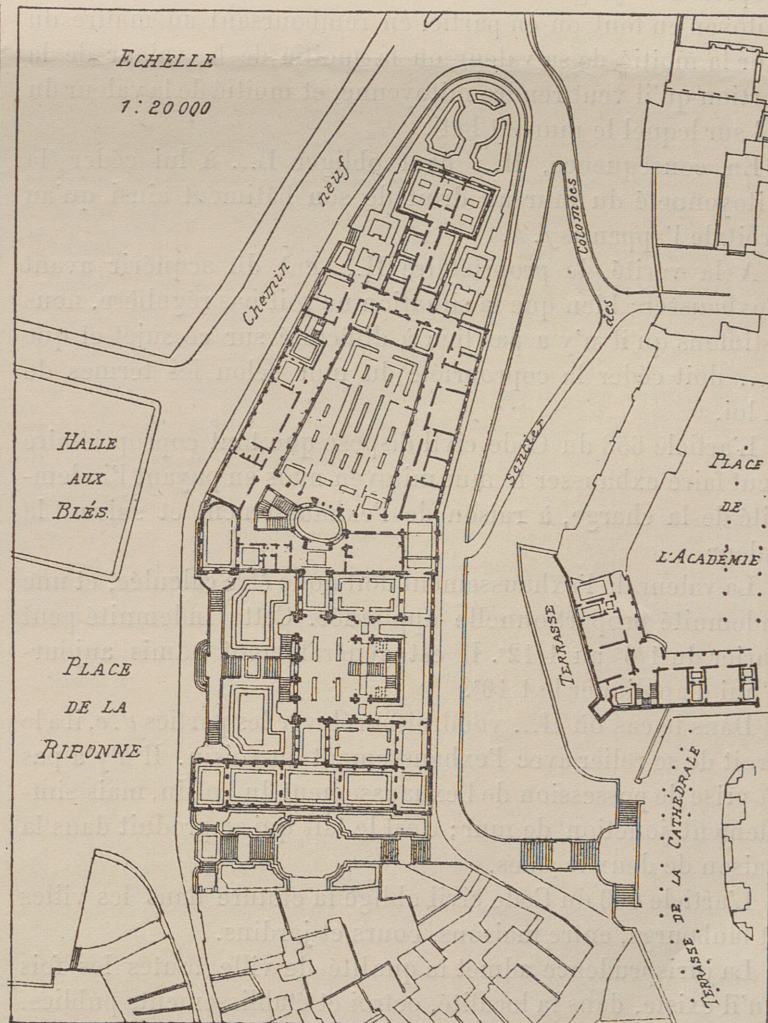
LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Mitoyenneté. — Exhaussement. — Clôture.*

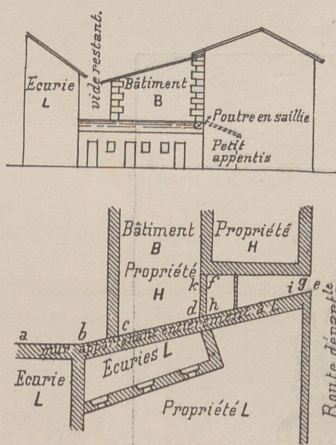
Dans une commune rurale de 2,500 habitants, et dont le chef-lieu possède une agglomération de 1,000 habitants environ, la mitoyenneté est-elle obligatoire et peut-elle être forcée? Voici la raison qui me fait vous poser cette question :

Un de mes clients, L..., possède le mur *a. b. c. d. e.* entièrement. Ce mur est d'une légère épaisseur (0<sup>m</sup>40), le propriétaire L... ne l'ayant fait bâtir que comme clôture et pour y adosser les petits toits XX.

Le propriétaire H... possède le petit terrain *f. h. i. g.* Sans demander d'autorisation et sans faire aucune offre pour prix de mitoyenneté à acquérir, H... s'est permis de bâtir sur le mur *a. b. c. d. e.*, entre les points *c. d.*, sur une longueur de



4<sup>m</sup>60. De plus, il a appuyé sur le même mur une petite servitude, *f. h.*, séparée du bâtiment B par une petite cloison en briques et y communiquant par une porte entre *h. f.* et *d. h.*



Lorsque le propriétaire H... eut terminé ses travaux, il fit offre de payer la mitoyenneté. L... refusa jusqu'à voir. Le mur construit, sans achat préalable de mitoyenneté, isole les deux extrémités du mur *a. b. c. d. e.* et, par conséquent, nuit à L... qui, s'il avait été prévenu, aurait pu prendre les mesures nécessaires pour profiter de la circonstance pour aménager sa propriété.

Quels sont les droits de L... : 1° peut-il faire démolir le mur de H... qui a construit sur un mur ne lui appartenant pas ?

2° Est-il en droit de lui demander pour trouble de possession une indemnité ?

3° Comment, dans le cas où L... serait obligé de vendre la mitoyenneté de son mur, cette mitoyenneté serait-elle exigible ?

4° L... pourrait-il forcer H... à lui acquérir toute la mitoyenneté du mur *b. c. d. e.* ?

5° La surcharge sera toujours à payer, mais dans quelles proportions ?

Enfin, L... aurait-il le droit de faire démolir les arêtières en pierre de taille pour reliaer son mur en élévation, dans le cas où il voudrait surélever les parties *b. c.* et les parties *d. e.* ?

*Réponse.* — Aux termes de l'article 661 du Code civil, tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie, en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne, et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti.

En conséquence, H... peut obliger L... à lui céder la mitoyenneté du mur au droit de son bâtiment ainsi qu'au droit de l'appentis *f. h.*

A la vérité, le propriétaire H... eut dû acquérir avant d'exhausser ; bien que la situation ne soit pas régulière, nous estimons qu'il n'y a pas lieu à difficulté sur ce sujet et que L... doit céder la copropriété du mur selon les termes de la loi.

L'article 658 du Code civil dispose que tout copropriétaire peut faire exhausser le mur mitoyen mais en payant l'indemnité de la charge, à raison de l'exhaussement et suivant la valeur.

La valeur de l'exhaussement doit donc être calculée, et une indemnité proportionnelle appliquée. Cette indemnité peut varier du 1/6<sup>e</sup> au 1/12<sup>e</sup>. Il est généralement admis aujourd'hui d'appliquer le 1/10<sup>e</sup>.

Dans le cas où H... voudrait surélever les parties *d. e.*, il a le droit de se reliaer avec l'exhaussement du voisin. Il n'y a pas là prise de possession de l'exhaussement du voisin, mais simplement jonction de mur ; c'est le fait qui se produit dans la liaison de deux façades.

L'article 663 du Code civil oblige la clôture dans les villes et faubourgs, entre maisons, cours et jardins.

La jurisprudence admet la qualité de ville toutes les fois qu'il existe, dans la localité, octroi et établissements publics.

De plus, des circulaires ministérielles des 17 août 1813, 7 avril 1813, 30 mai 1831, attribuent ce titre à toute agglomération de 2,000 habitants et au-dessus. (Rendu, p. 790.)

En raison de ce qui précède et de la disposition des lieux,

nous pensons que la clôture est obligatoire pour H... pour ses cours et jardins. Il y a donc lieu de lui présenter un compte de mitoyenneté dans ce sens.

#### Mur séparatif. — Fondation insuffisante.

Je construis en mitoyenneté avec un voisin, je prends possession de la mitoyenneté de son mur élevé de deux étages depuis une vingtaine d'années ; ce mur ne reposant pas sur le bon sol, je suis obligé de faire des puits et fondations supplémentaires. Suis-je en droit de lui réclamer la mitoyenneté de ces fondations de puits ?

*Réponse.* — Notre correspondant ne nous dit pas si les reprises en sous-cœuvre qu'il croit devoir faire sont nécessitées par un exhaussement du mur séparatif, ou si, en l'état actuel, les fondations existantes sont insuffisantes, même pour le voisin.

Si les fondations nouvelles sont nécessitées par un exhaussement, le voisin n'a pas à intervenir dans les travaux à faire. Si au contraire, les reprises sont nécessaires, même pour le voisin, en l'état actuel, le voisin doit participer pour moitié dans la dépense des travaux.

Mais en cas de contestation entre les deux propriétaires contigus, il y a lieu de faire nommer un expert par la voie du référé, afin de faire reconnaître la nécessité de la reprise même pour le voisin.

#### Voirie. — Alignement.

Un ouvrage d'utilité publique se trouve-t-il frappé d'alignement quand la voie sur laquelle il est construit, est sujette à alignement ?

En l'espèce, il s'agit d'un pont de 3<sup>m</sup>50 d'ouverture seulement, situé sur une voie de 15 mètres de largeur. Nous prétendons qu'il est frappé d'alignement et refusons d'autoriser des travaux confortatifs demandant la construction d'un viaduc de 15 mètres à l'alignement.

On nous oppose que l'alignement du chemin (qui est de grande communication) ne saurait toucher le pont, ouvrage d'utilité publique. 1° Le pont appartient à la compagnie de l'Ouest qui se prétend elle-même grande voirie.

2° Il est jeté sur un chemin de grande communication (celui de Suresnes à Nanterre, n° 1 bis).

3° L'utilité du pont est très grande, il supporte la ligne de Versailles, mais on a fait des travaux semblables sans interrompre la circulation des trains sur la ligne de Saint-Germain lors de la reconstruction du pont du Pecq.

*Réponse.* — Le pont dont nous parle notre correspondant n'est pas en réalité frappé d'alignement. En effet, si la compagnie voulait élargir le pont, en conservant celui qui existe, l'alignement serait pris sans que l'ouvrage prétendu frappé d'alignement, soit atteint.

Nous croyons donc que le pont actuel peut être réparé et que ce n'est pas sous le prétexte d'alignement qu'on doit arriver à le porter à la largeur de 15 mètres.

#### Mitoyenneté. — Courette.

A... a fait construire, il y a quelques années, dans Paris, une maison à loyer de la hauteur de six étages au-dessus d'un rez-de-chaussée.

Toutes les cuisines sont éclairées par des croisées prenant

jour, ainsi que les water-closets, sur une courette de 2<sup>m</sup>00 de longueur et 2<sup>m</sup>00 de largeur, soit 4<sup>m</sup>00 de surface d'après les règlements de la voirie à l'époque de la construction.

A côté de cette maison était un terrain nu appartenant à un autre propriétaire que je désigne par la lettre B...; il fait ériger une construction en prenant, bien entendu, la mitoyenneté du mur de A..., mais il bouche entièrement le vide des 2<sup>m</sup>00 laissé pour le jour de la courette.

Il me semble, à moins d'erreur, que d'après un nouveau règlement B... doit réserver une courette semblable dans sa construction au droit de celle de A...

*Réponse.* — La voirie n'impose aucune servitude de réciprocité entre voisins. Dès lors que ses règlements sont observés par les propriétaires, elle n'a absolument aucun droit d'intervention.

Pas plus au point de vue civil qu'au point de vue administratif, nous ne voyons pas la possibilité d'empêcher B... de boucher la courette de A...

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,*  
Henri RAVON, architecte.

## DISTILLERIE, A SAINT-MANDÉ

(Voyez page 484.)

Les différents services qui débouchent sur le hall forment une sorte de façade décorée de pilastres et de cordons de briques d'un heureux effet. Les murs sont en meulière et en rocaille; les intérieurs sont revêtus de plâtre.

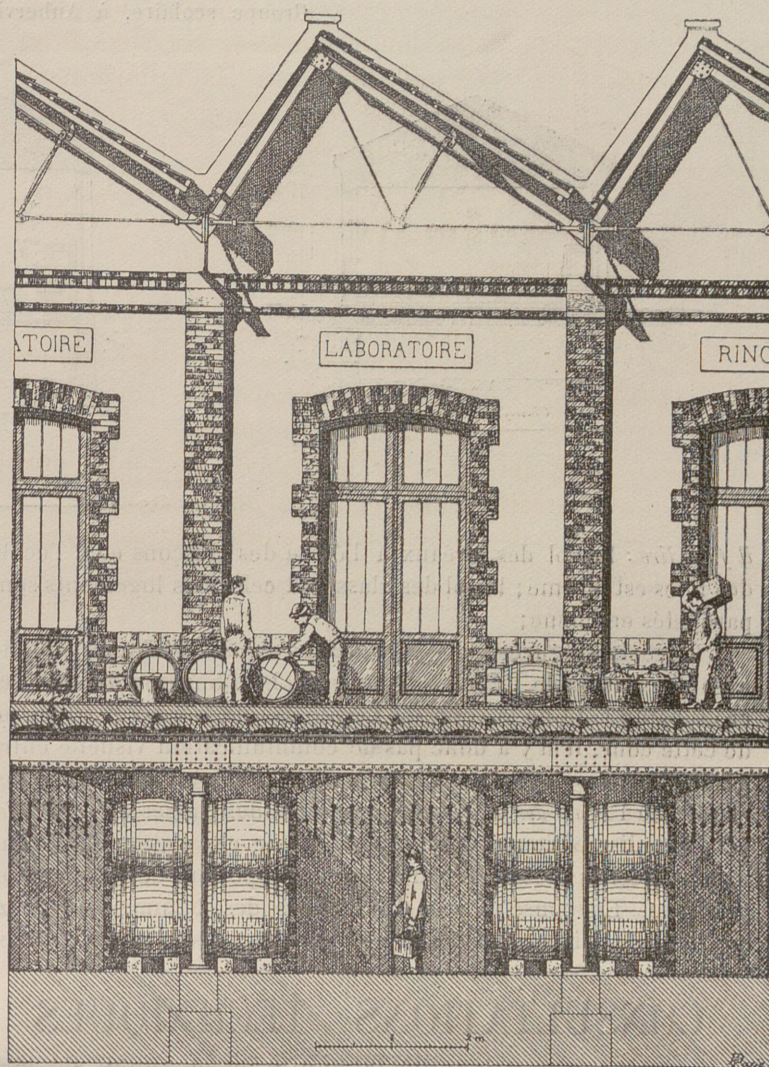
Ces magasins suivent la division générale par travée de 5 mètres, et occupent une surface de 825 mètres. Ils sont éclairés par les tracés des *scheds*, et leur sol est bitumé. Une porte principale, en fer, facilite leur communication avec le hall.

En revenant sur le hall, on trouve le long de ces magasins un plan incliné pavé en briques, et communiquant avec le sous-sol. Ce dernier occupe toute la surface de l'établissement. Son plancher est composé de fortes solives en fer hourdées en briques. Les solives reposent au milieu sur des poutres tubulaires, soutenues par de fortes colonnes en fonte. Leurs extrémités sont scellées dans de forts murs en meulière. Les pieds droits des portes de communication sont en briques ainsi que les cintres.

Ces vastes sous-sols sont éclairés sur leurs côtés par des croisées; ils servent à la réserve des cassis, à la fabrication des caisses d'emballage, aux tonneaux vides, etc. Sur le côté gauche se trouve un passage de service en pente et partant du niveau de la cour. Ce passage est couvert par un vitrage, avec chéneau pour l'écoulement des eaux.

Tous les murs de la construction reposent sur une fondation en béton de 1 mètre de hauteur; ils sont en meulière et en chaux hydraulique, et rocaillés; les petites voûtes en briques entre les solives sont jointoyées et le sol est sablé.

A la suite de l'abri couvert, et à droite, se trouve un petit bâtiment adossé aux grands magasins des eaux-de-vie, et servant à abriter les alcools non travaillés et contenus dans de grandes cuves fermées. Ce bâtiment, d'une superficie de 80 mètres carrés, est construit tout en meulière, avec comble en fer et couverture en tuiles. Il est fermé par une large porte



en fer, qui le protège complètement contre l'incendie. La vidange et le remplissage de ces réservoirs se font au moyen des pompes à air; ils sont mis en communication avec le laboratoire par des tuyaux.

Disons en terminant que tout l'établissement est éclairé par l'électricité et qu'à droite de l'usine, au milieu d'un jardin d'une contenance de 4,295 mètres carrés, se trouve un charmant pavillon d'habitation.

Nous tenons à faire remarquer que cet établissement si bien compris n'a coûté en tout que 396,485 fr. 50, prix qui paraîtra peu élevé si l'on réfléchit à ce qui a été fait.

Nous avons exactement reproduit ici tous les détails qui nous ont été fournis par M. Soty sur ce vaste établissement, pour bien montrer à quel point tout a été prévu et parfaitement combiné par l'habile architecte. Nous sommes très heureux d'être à même de donner ces renseignements, car nous ne pourrions certes trouver un meilleur exemple du caractère pratique que certains architectes ont su donner à leur art, et des précieux services que l'architecture ainsi comprise peut rendre à l'industrie.

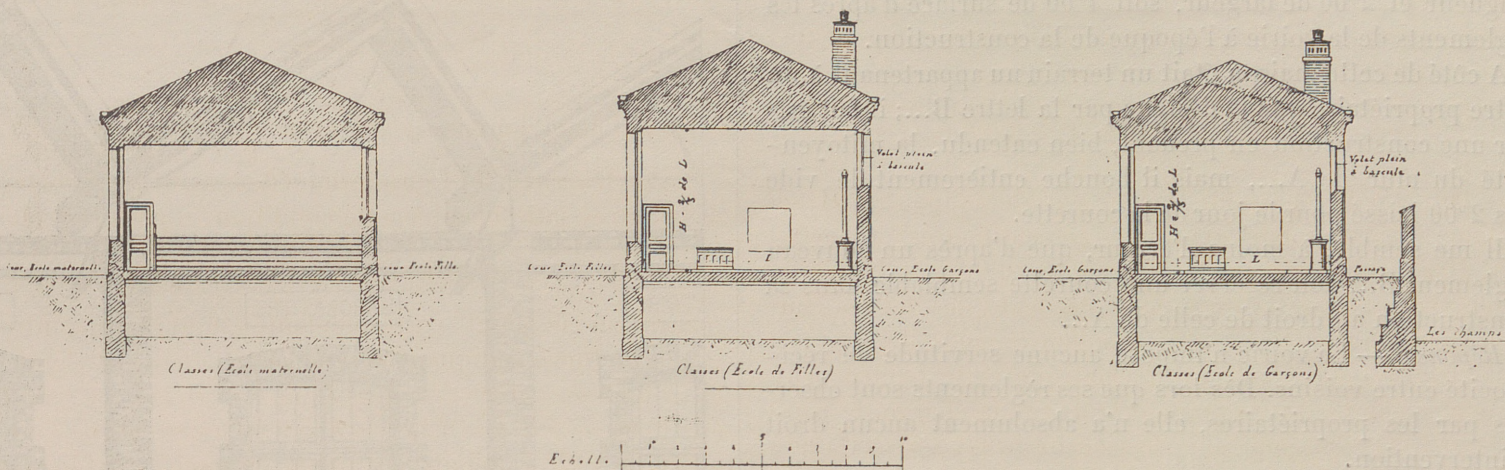
## GROUPE SCOLAIRE A AUBERVILLIERS, SEINE

(Voyez pages 417 et 428.)

Quelques inexactitudes ont été commises dans la publication de ce groupe scolaire; nous prions nos lecteurs de les rectifier comme il suit :

1° Page 428 (texte, 8<sup>e</sup> ligne) : au lieu de « Le sol des préaux, le sol des classes et celui des logements sont parquetés en chêne »,

Groupe scolaire, à Aubervilliers. — Architecte : M. Vallez.



il faut lire : Le sol des préaux à l'école des garçons et à l'école des filles est bitumé; le sol des classes et celui des logements sont parquetés en chêne;

2° Page 429 (figures, coupes) : Le jour est bilatéral pour l'éclairage des classes de l'Ecole maternelle, mais la hauteur d'appui des croisées du côté de la cour de l'école des filles est à 2<sup>m</sup>10 du sol de cette cour. Il n'y a donc pas de communication visuelle entre ces deux écoles. Le jour unilatéral a été adopté pour l'éclairage des classes de l'Ecole des garçons et pour celui des classes de l'Ecole des filles. La disposition et les proportions de ces classes sont conformes à celles prescrites par le conseil supérieur de l'instruction publique. En conséquence, les coupes des bâtiments de rez-de-chaussée doivent être remplacées par les trois coupes ci-jointes.

## CONSULTATIONS TECHNIQUES

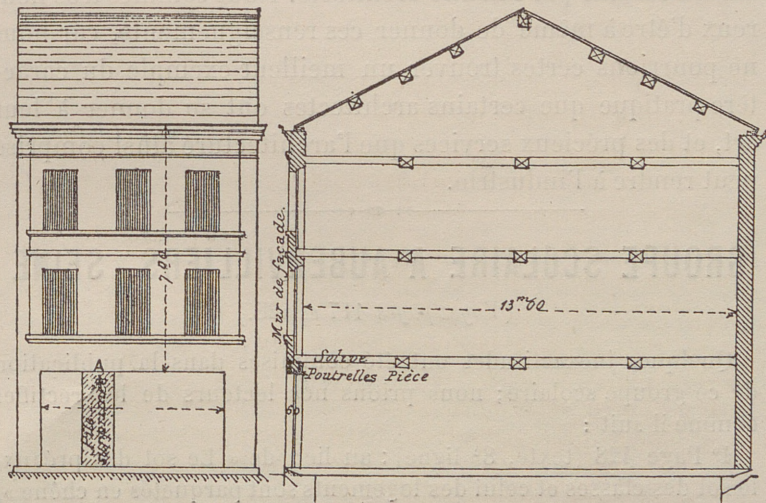
### POITRAIL

J'ai recours à votre obligeance bien connue et viens vous prier de vouloir bien me renseigner sur la dimension des poutrelles en fer à double I qu'il conviendrait d'établir pour supprimer la pile A de la façade de maison dont je vous adresse ci-joint le croquis.

La pile enlevée, la partie dans œuvre serait de 6<sup>m</sup>00. La façade construite en calcaire mesure du dessous de la plate-bande au-dessus de la corniche 7<sup>m</sup>80 de hauteur. Elle comprend trois étages de plancher dont les travées supportées par des piles sont distantes de 3<sup>m</sup>00. Enfin la toiture en tuiles de Montchanin ne comprend pas de fermes, les chevrons reposent sur de fortes pannes qui vont d'un pignon à l'autre.

La pierre pèse 2,000 kilos le mètre cube.

La façade à supporter représente, vides déduits et y compris les saillies de la corniche et des cordons, 20<sup>m</sup>3.



Les planchers sont établis comme l'indique le croquis ci-contre :

Réponse. — La charge à porter par le poitrail en question doit se borner à peu près uniquement à la façade. Les combles faits comme sur le croquis ne chargeant que peu ce mur, il en est de même des planchers; il suffira d'ajouter 4,000 kilos environ.

Le poitrail aura donc à supporter :

$P = 20 \times 2,000^k + 4,000 = 44,000^k$  sur une longueur de 6<sup>m</sup>00 environ.

Le moment fléchissant de la poutre est donné par la formule :

$$\mu = \frac{P \times l}{8} = \frac{44,000 \times 6}{8} = 33,000$$

si le poitrail est simplement posé; et

$$\mu = \frac{P \times l}{12} = 22,000$$

si le poitrail est encastré à ces deux extrémités.

Si nous supposons le poitrail posé, le coefficient de résistance  $\frac{I}{n}$  pour un travail de 8 kilos par mm. q. de section est :

$$\frac{33,000}{8 \times 10^6} = 0,0041$$

Consultant le tableau n° 8 de la *Résistance des matériaux*, de M. Planat, on voit qu'il faut une poutre composée de 0<sup>m</sup>60 de hauteur pesant 150 kilos le m. et.

Si on suppose la poutre encastrée à ses deux extrémités, le moment de travail est 22,000 kilos et pour un travail de 8 kilos le coefficient de résistance 0,00275, ce qui exige (tableau n° 8) un fer composé de 100 kilos le m. et. pour une hauteur de 0<sup>m</sup>60, ou de 140 kilos pour une hauteur de 0<sup>m</sup>50 seulement.

### POUTRE

Connaissant votre haute compétence dans les questions de stabilité de construction je viens vous soumettre un cas qui pourra peut-être intéresser les lecteurs de la *Construction moderne*.

Une poutre en bois de pitchpin, ayant un équarrissage de 0<sup>m</sup>22 de base sur 0<sup>m</sup>33 de haut, et une portée de 7<sup>m</sup>50 en œuvre, supporte un poids de 10,000<sup>k</sup> uniformément réparti.

Pour trouver la résistance de cette poutre, je me suis servi des formules que vous donnez dans votre ouvrage *Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux*. Je l'ai aussi cherchée par la méthode graphique que vous indiquez dans cet ouvrage, et je suis arrivé au même résultat;



c'est-à-dire à conclure que le travail imposé était beaucoup trop fort.

Maintenant voici le raisonnement et la formule que m'oppose un contradicteur :

La charge de rupture est donnée par la formule suivante :

$$P = (B \times 4) \times H^2 \times E \times \frac{3}{2}$$

dans laquelle B représente l'épaisseur de la poutre, H sa hauteur, L sa longueur, exprimées en centimètres; E coefficient de résistance ou constante par c. m. q.

Remplaçant dans la formule précédente les lettres par leurs valeurs respectives, on trouve que le poids de rupture est 45,999. Le poids constant normal que cette poutre peut supporter s'obtiendra en prenant le 1/3 de la charge de rupture ou 15,333<sup>k</sup>, ou pour plus de sécurité le 1/4 soit : 11,499<sup>k</sup>.

Le contradicteur, mettant même les choses au pis, suppose 115<sup>k</sup> seulement de résistance à la poutre et trouve que le 1/4 de la charge de rupture donne 11,020.

Il faut donc conclure que l'on s'est tenu bien au-dessous de la limite que l'on avait droit d'atteindre, bref que l'on a donné un profit de tout repos.

Réponse. — La formule donnée est à un coefficient près la même que la formule ordinaire.

On sait en effet que si  $\mu$  est le moment fléchissant, P le poids uniformément réparti, L la longueur de la poutre, on a  $\mu = \frac{P \times L}{8}$ , et de plus qu'entre le moment  $\frac{I}{n}$  de résistance de la poutre, le moment  $\mu$  de résistance et le coefficient R ou E, on a la relation :

$$\mu = R \times \frac{I}{n}; \text{ or } \frac{I}{n} = \frac{B \times H^2}{6}, B \text{ étant la base et H la hauteur ; ce qui donne en combinant ces deux formules :}$$

$P = \frac{B \times H^2 \times R \times 8}{6} = \frac{4}{3} (B \times H^2 \times R)$ ; l'autre formule est, toute simplification faite :  $P = 12 (B \times H^2 \times E)$ .

Ces deux formules ont donc la même forme, et si on prend pour charge pratique le 1/9 de la charge de rupture, on obtient absolument le même nombre, si on donne à E et R les mêmes valeurs; tout est donc dans cette dernière appréciation.

Il n'est pas rationnel de calculer une poutre en bois en partant de sa charge de rupture; les expériences qui ont été faites (Rondelet, Hodginkson, etc.) montrent combien varie cette charge de rupture suivant le mode de travail; mais les nombres obtenus sont variables non seulement avec la qualité du bois, mais beaucoup aussi suivant les expérimentateurs.

Il est plus naturel de partir de la limite d'élasticité, limite au delà de laquelle la résistance du bois va constamment en diminuant; on peut donc se proposer de ne pas atteindre cette limite en ne prenant qu'une fraction de cette charge limite.

La pratique et l'expérience ont démontré, d'autre part, que dans les constructions en bois, il ne convenait pas de dépasser 100 kilos. et on prend couramment 60 à 80 kilos par c. m. q., — ce sont alors vraiment des profils de « tout repos » — qui sont environ le 1/2 de la charge limite d'élasticité. — Si on atteint cette limite, en effet, la résistance du bois diminue, ses fibres s'allongent beaucoup et la flèche augmente d'une manière constante, au lieu de garder une valeur déterminée sous une charge donnée.

Pour le sapin, prenons donc 80<sup>k</sup> par c. m. q. — Nous verrons, en appliquant la formule que nous avons donnée, que la charge que peut supporter la poutre est de 3,407<sup>k</sup> uniformément répartis.

Si nous voulons connaître la poutre nécessaire pour supporter 10,000<sup>k</sup>, nous calculerons, d'abord, le moment fléchissant par la formule  $\frac{P \times L}{8} = 9.375$ .

Ce qui nous donnera la valeur de  $\frac{I}{n} = \frac{9.325}{80 \times 10^4} = 0,0117$ .

Le tableau n° 3 (1) fournit immédiatement les dimensions des poutres satisfaisant à cette condition; il porte à droite les valeurs de  $\frac{I}{n}$ , et on aura autant de solutions que l'horizontale menée par le point correspondant à 0,0117 rencontre de lignes inclinées indiquant le rapport de la base à la hauteur ( $h = 0,60$   $b = 0,20$ ; —  $h = 0,55$   $b = 0,24$ ; —  $h = 0,50$   $b = 0,30$ ; —  $h = b = 0,42$ ; —  $h = 0,40$   $b = 0,50$ ; —  $h = 0,35$   $b = 0,60$ .) Plus la poutre est haute, ou mieux, plus le rapport de la base à la hauteur est faible, plus l'économie est grande; mais comme l'indique le tableau, 0,25 est une limite extrême qu'il ne faut pas atteindre, car au delà la poutre flamberait.

Pour une poutre en fer, le moment fléchissant reste toujours le même 9.375 — la résistance est de 6<sup>k</sup> ou 8<sup>k</sup> (au choix et suivant le cas) par m. m. q. de section, soit  $6 \times 10^6$ ; on a  $\frac{I}{n} = 0,001562$ ; les tableaux n° 6 et suivants donnent de la même manière le poids de la poutre suivant le profil adopté.

Ch. B.

## CONCOURS

### VILLE DE FOGÈRES

Il est ouvert un concours pour l'érection, à Fougères, d'une statue au général de Lariboisière.

Le général de Lariboisière sera représenté en commandant en chef de l'artillerie de la grande armée (1812).

La statue sera en bronze et supportée par un piédestal en granit du pays.

Les concurrents devront produire une maquette en plâtre, non teinté, au cinquième de l'exécution et fournir un projet de piédestal. Sur chaque esquisse devra être une légende qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les artistes devront joindre à leur envoi, aussi bien pour la maquette que pour le piédestal, un devis estimatif de tout le monument, dont l'ensemble ne devra pas dépasser la somme maximum de 30,000 francs. Le bronze sera fourni par le Comité.

Il est accordé trois mois aux concurrents pour l'exécution des maquettes. Ce délai commencera à partir du 15 juillet 1890. Les esquisses devront être reçues à la mairie de Fougères le 15 octobre 1890, avant midi.

Les esquisses régulièrement inscrites seront exposées dans la grande salle de la mairie, pendant quatre jours avant la décision du jury et pendant huit jours après. Les dates de ces expositions seront fixées par le Comité.

Le jugement sera rendu par un jury composé : du président du Comité; du maire de Fougères; de deux membres désignés par le conseil municipal de Fougères; de deux membres désignés par le Comité artistique de la statue; de cinq artistes, dont quatre statuaires et un architecte, élus par les concurrents. Le jury choisira son président. La décision sera prise à la majorité des voix.

L'artiste classé le premier pourra être chargé de l'exécution du monument. Il ne recevra alors aucun prix.

Il y aura trois prix accordés aux concurrents qui viendront immédiatement après l'artiste chargé de l'exécution de l'œuvre.

(1) Résistance des Matériaux, p. 118.

Le premier prix sera de 1,500 francs; le deuxième de 1,000 fr.; le troisième de 500 fr.

En outre, il sera accordé aux artistes classés immédiatement après ces trois prix : 1° une médaille d'or; 2° une médaille de vermeil; 3° une médaille d'argent et deux mentions honorables.

Dans le cas où l'artiste classé le premier ne serait pas chargé par le Comité de l'exécution de l'œuvre, il recevrait le premier prix de 1,500 francs et 500 francs en plus.

Les maquettes et projet de piédestal primés appartiendront à la ville de Fougères, et le Comité se réserve toute liberté dans le choix et l'exécution définitive du piédestal.

Le Comité se réserve d'une façon expresse de ne faire exécuter l'œuvre qu'au moment où tous les fonds seront à sa disposition.

NOTA. — Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le président du Comité, à Fougères.

#### VILLE DE TROYES

Le jury chargé d'examiner les projets pour la construction d'un hôtel de la caisse d'épargne à Troyes s'est réuni hier et a prononcé son jugement de la manière suivante :

Premier prix (6,000 fr.), à l'unanimité à M. Henry Schmit, architecte à Paris. Devise : *(As de carreau)*.

Pas de deuxième prix.

Premier troisième prix (2,000 fr.), à M. Louis Colin, architecte à Paris : *(Stella)*.

Deuxième troisième prix (2,000 fr.), à MM. Mony et Vermot, architectes à Troyes : *(Produit du crû)*.

Premier quatrième prix (1,000 fr.) à MM. Lucien Veissenburger, architecte à Nancy, et Montenot, architecte à Troyes : *(Fétiche)*.

Deuxième quatrième prix (1,000 fr.) à M. Georges Guyon, architecte, à V. Maurice (Seine). Devise : *(Tirelire)*.

Et quatre mentions honorables *ex æquo* à MM. Mignan, architecte à Paris. Devise : *(Voilà)*. — Forest et Burgaz, architectes à Paris *(Rond jaune)*. — Fauconnier, architecte à Château-Thierry, et Henri Mathieu, architecte à Paris. Devise : *(Association)*. — Et Ernest Pergod, architecte à Paris : *(Parcimonie)*.

MM. les auteurs des projets non primés sont priés de les retirer d'ici le 10 août prochain. Passé ce délai la caisse d'épargne n'en sera plus responsable.

#### VILLE DE PARIS

Les projets du concours pour la reconstruction de la caserne des Célestins, seront exposés à l'hôtel de la ville à partir du lundi 28 juillet.

Jury :

*Membres désignés par l'administration* : MM. Alphand et Louvard; Daumet et Moreau, architectes. — *Membres élus par le conseil municipal* : MM. Sauton, Hervieu, Thuillier, Foussier. — *Membres nommés par les concurrents* : MM. Pascal, Vaudremer, Ch. Garnier, Raulin, architectes. — *Membres désignés par le ministre de la guerre* (avec voix consultative seulement) : lieutenant-colonel Baldy, chef du génie de Paris (rive gauche); lieutenant-colonel Germer-Durand, de la

garde républicaine; commandant Cornille, chef du génie de Paris (rive droite); capitaine Casenave, adjudant-major de la garde républicaine. — *Secrétaire* : M. Magaud, sous-chef du 2° bureau d'architecture (avec voix consultative seulement).

### NOMINATIONS

*Officiers d'Académie*

M. Armand (Eug.), architecte-expert à Paris; Fijalkouski, architecte à Sens; P. Mongeaud, ingénieur (E. C. P.), architecte du département des Deux-Sèvres; Redon (F.), architecte, grand prix de Rome; Vielard Louis (architecte); Didelot et Aubrée, vérificateurs des bâtiments civils.

### NOUVELLES

ÉTRANGER

Le funiculaire Lugano-San-Salvatore de la Suisse Italienne. — Je viens de faire l'ascension du mont San-Salvatore, mont très caractéristique qui s'élève à 909 mètres à pic de la ville. Le funiculaire de San-Salvatore est le plus remarquable chemin de fer à traction électrique qui ait été construit jusqu'à l'heure présente, soit en Suisse soit à l'étranger; — son inauguration a eu lieu dans ces derniers mois. Pour cela j'ai demandé, pour vous, les renseignements suivants que, si bon vous semble, vous pouvez publier dans la *Construction moderne*. La ligne a une longueur effective, mesurée dans son développement naturel, c'est-à-dire suivant l'inclinaison, une longueur de 1,644 mètres, qui en projection horizontale se réduit à 1,535 mètres, avec une différence de niveau entre les points extrêmes, de 603 mètres. L'inclinaison de la voie, à commencer de la gare du « Paradiso », est de 17 % et va en augmentant de 2 % en 80 mètres. A 480 mètres, on atteint ainsi 31 %, pour atteindre, tout près de la gare de « Pazzallo », 38 %. On est à la moitié de la hauteur du San-Salvatore. Dans le développement supérieur, l'inclinaison de la ligne commence avec 38 % et va tout de suite à 44 %. Après avoir une partie en courbe, on gagne 56 % et dans la partie la plus élevée, 60 %. Le projet et l'exécution du funiculaire sont dus à MM. Bucher et Dürer de Kageswyl, qui construiront le funiculaire de Bürgenstock, sur le lac de Lucerne. Les ponts métalliques ont été exécutés par la maison Bell et Cie de Kriens (Lucerne), et les moteurs électriques, installés à Maroggia d'où j'ai l'honneur de vous écrire, sont sortis de la fabrique Oerlikon (Zurich). Les travaux ont coûté 600,000 francs et ont continué près de deux années. Les frais pour la production de la force motrice ont été évalués à 40,000 francs par an.

Alfredo MELANI.

### DÉPARTEMENTS

Exposition nationale et coloniale de 1892. — Nous apprenons qu'une grande Exposition nationale et coloniale sera ouverte à Lyon, au mois de mai 1892. Le conseil municipal de Lyon en a adopté le principe à l'unanimité, dans sa séance du 24 juin dernier.

Cette Exposition, pour laquelle on solli-

cite le concours de toutes les chambres de commerce françaises, de tous les syndicats, de toutes les industries, sera une grande manifestation du travail et complétera, d'une façon très utile pour le pays, l'œuvre commencée par l'Exposition internationale de 1889. En effet, dans une exposition nationale, les produits du pays sont mis en pleine lumière, au lieu d'être étouffés par l'énorme affluence des exposants étrangers.

Le splendide parc de la Tête-d'Or est tout naturellement désigné pour cette Exposition, dont nous aurons du reste à parler prochainement.

Pour tous les renseignements, écrire à Lyon, au Comité de l'Exposition, 26, rue de la République.

Musée historique d'Orléans. — M. Larroumet directeur des Beaux-Arts, a inauguré le lundi 30 juin le musée historique d'Orléans.

Le musée historique d'Orléans existe, en réalité, depuis 1883 et est bien connu des amateurs d'antiquités, spécialement par sa magnifique collection de bronzes gallo-romains; mais l'accroissement de ses richesses l'oblige aujourd'hui à augmenter le nombre de ses galeries. Déjà, en 1862, la municipalité l'avait, pour une cause analogue, transféré de l'hôtel des Créneaux à l'hôtel de Farville, plus connu sous le nom de « Maison de Diane de Poitiers ». Il n'est pas bien démontré que cet édifice ait jamais appartenu à la célèbre Diane, mais c'est assurément un curieux morceau d'architecture. C'est là que M. l'abbé Desnoyers, conservateur du musée, a installé trois nouvelles salles qui ont été solennellement inaugurées par M. le directeur des Beaux-Arts.

### PARIS

Le métropolitain. — Par un avis inséré au *Bulletin municipal officiel*, le préfet de la Seine prévient le public : 1° Qu'une enquête sera ouverte, du mardi 15 juillet au mercredi 20 août, sur un projet présenté par la Compagnie des chemins de fer du Nord en vue de l'établissement de deux lignes de pénétration dans Paris, ayant un tronçon commun entre le chemin de fer de Ceinture et la gare du Nord, et de là se dirigeant, l'une par la rue Lafayette et la place de l'Opéra pour aboutir au boulevard des Capucines, l'autre par les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, la rue Turbigo et la rue Balfard, avec embranchements éventuels sur les gares de l'Est et de l'Ouest;

2° Qu'une enquête sera ouverte, du mardi 15 juillet au mercredi 20 août 1890, sur un projet présenté par la Société des établissements Eiffel, en vue de la création d'un chemin de fer métropolitain destiné à relier la gare d'Orléans à la place de la Concorde par une double ligne suivant, d'une part, les quais, la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue de Rivoli, et, d'autre part, la rue de Lyon, les boulevards Richard-Lenoir et Voltaire, les boulevards intérieurs et la rue Royale, avec prolongement éventuel sur la gare Saint-Lazare.

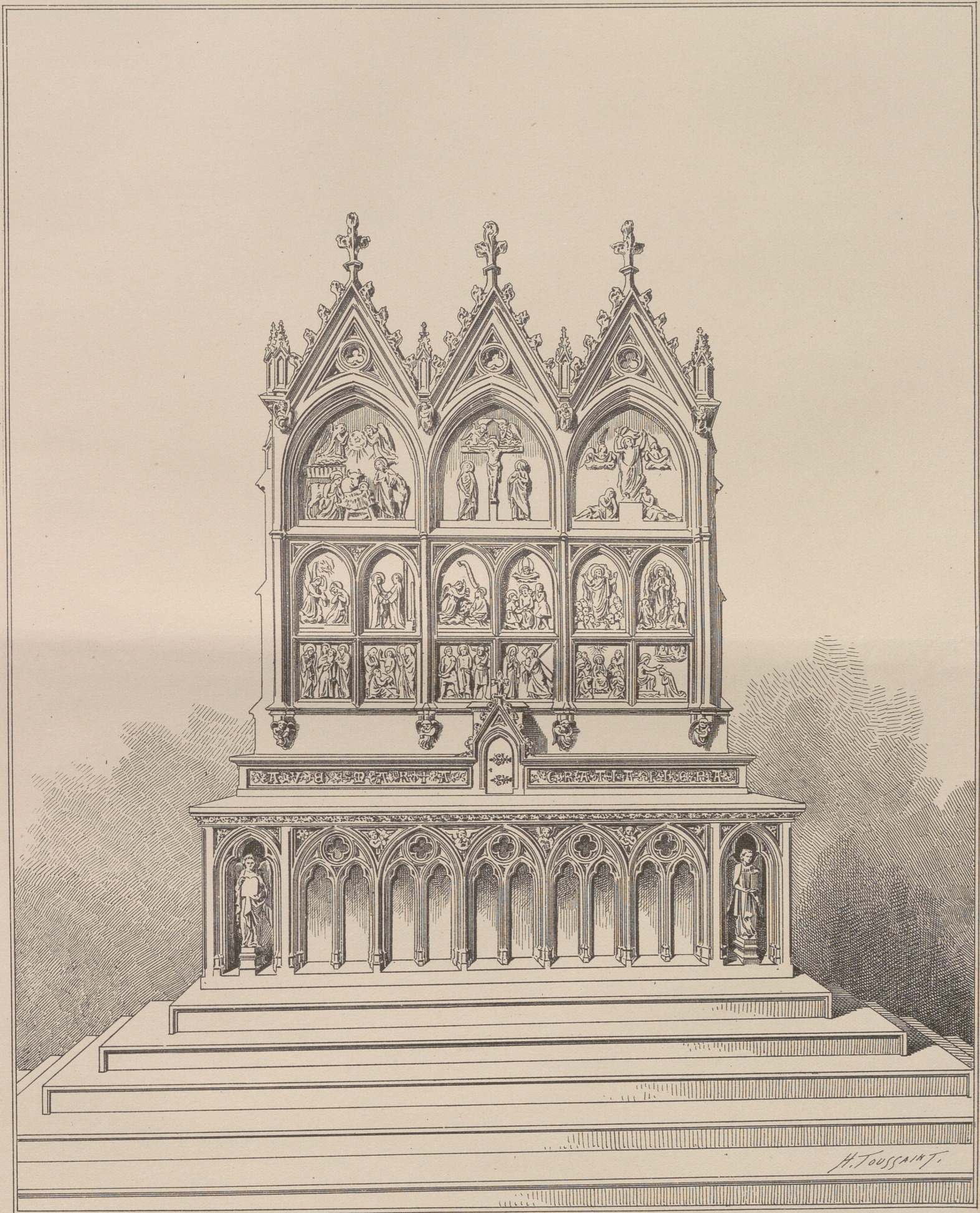
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



EXPOSITION DE 1889. CHEMINÉE EN FAÏENCE. ARCH. M. SEDILLE. CÉRAMISTE M. LCEBNITZ





AUTEL DU ROSAIRE (EXPOSITION DE 1889) - ATELIER FROC-ROBERT (PARIS)



# PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés  
au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 12 au 19 juillet 1890

SUCRES		BLANC N° 3	ROUX, BASIN 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK	RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets	les 100 k. nets	BASE 88° les 100 k. nets	DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	BONNE SORTIE	BELLE SORTIE
		les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		les 100 k. nets	les 100 k. nets
Lundi...	14 juillet	.. à ..	.. à ..	.. à ..	..	..	..
Mardi...	15	35 .. à ..	32 .. à ..	84 75 ..	63.018	103 50	104 50
Mercredi	16	34 75 à ..	32 ..	84 75 ..	62 234	103 50	104 50
Judi...	17	34 75 à ..	32 .. 32 25	84 75 ..	61.162	103 50	104 50
Vendredi	18	35 .. à ..	32 25	85 ..	60.057	103 50	104 50
Samedi...	19	35 25 à ..	32 25 32 50	85 .. 85 25	58.550	103 50	104 50
Cote moyenne de la semaine.....		34 95	32 150	84 90			

HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	ESPRITS FINS	COTE OFFICIELLE	STOCK
	BRUT TOUTS PUIS les 100 k.	ÉPURÉ EN TONN. les 100 k.	TOUTS PUIS les 100 kil	4 <sup>e</sup> qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1890		
Lundi... 14 juillet	.. ..	.. ..	.. ..	Lundi... 14 juillet	.. .. à ..	.. ..
Mardi... 15	07 ..	77 ..	56 75	Mardi... 15	36 50	13.925
Mercredi 16	06 ..	76 ..	56 50	Mercredi 16	36 50	13.900
Judi... 17	07 ..	77 ..	56 25	Judi... 17	36 50	13.825
Vendredi 18	06 75	76 75	56 25	Vendredi 18	36 25	13.675
Samedi.. 19	08 ..	78 ..	56 ..	Samedi.. 19	36 25	12.600

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		Ach.	Vend.
Paris, le 21 juillet 1890.		fr. c.	fr. c.
Lingots or, très fin, le kil. 3,434 fr. 44 à 4000/1000.....	pair.	2 ..	..
Arg. fin, le kil. 218.89 à 1,000/1000, perte.....	..	..	..
Argent fin à Londres.....	..	..	..
Quadruples espagnols.....	80 50	80 70	..
— colomb. et mex.....	80 50	80 70	..
Piastres mexicaines.....	3 70	3 95	..
Souverains anglais.....	25 48	25 25	..
Banknotes.....	25 30	25 33	..
Aigles des États-Unis.....	25 60	25 80	..
Guillaume (20 marks).....	24 50	24 60	..
Impériales (Russie).....	20 50	20 60	..
Couronnes de Suède.....	27 50	27 60	..
Duc. d'Autr. k. 3,388 83.....	pair.	..	..
Piastres.....	43 3/4	..	..
Lires Italiennes.....	1/8	0/0	..

BILLETS DE BANQUE	
Anglais.....	.. ..
Allemands.....	1 23
Autrichiens.....	1 99
Russes.....	2 46
Hollandais.....	2 08
Belges 3 0/0.....	3 .. 0/00
Suèdois.....	1 36 0/0
Américains.....	5 10
Italiens.....	1/2 0/0
Suisses.....	1/2 0/0

**Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:**

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris.....	280
Boîtes montres et tabatières.....	250
Or plein.....	242 à 245
Or creux.....	235 à 240
Jaseron.....	235

MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris.....	..
Cog.....	..
Nouveau.....	..
2 <sup>e</sup> Titre.....	..
Platine.....	le gramme 1 90
Lingots d'or.....	pair
Lingots d'argent doré, perte.....	..
Piastres du Chili et Pérou.....	..

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)			
	1890	1889	1888
Lundi... 14	.. à ..	.. à ..	.. à ..
Mardi... 15	57 75 57 80	51 50 51 75	.. ..
Mercredi 16	57 75 ..	51 75 ..	53 ..
Judi... 17	58 50 58 75	52 25 52 50	53 .. 53 25
Vendredi 18	59 .. 58 75	53 .. 52 75	53 25 ..
Samedi.. 19	59 .. 59 25	51 25 ..	53 50 53 75

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)	
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.....	61 ..
Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances.....	61 ..
Acide stéar. que de saponification.....	95 .. à 100 ..
Acide stéarique de distillation.....	95 .. à ..
— oléique de saponification.....	57 .. à ..
— de distillation.....	53 .. à ..
Glycérine brute 25° de saponification.....	85 .. à ..

MÉTAUX — 19 juillet			
A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.	1890	Cours de la sem. préc.	
		de 1889	de 1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre.....	155 ..	155 ..	141 25 205 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre.....	150 ..	150 ..	106 25 200 ..
Cuivre en lingots et plaques.....	158 75	158 75	145 .. 190 ..
— Best Selected.....	162 50	163 75	148 75 195 ..
— Minéral de Corocoro, les 100 kil., cuivre contenu.....	.. ..	.. ..	117 50 175 ..
Étain Banca liv. Hav. ou Par.....	255 ..	253 75	243 75 245 ..
— Billiton.....	252 50	251 25	241 25 240 ..
Étain Détroit.....	234 25	235 00	.. .. 237 50
— Australie.....	.. ..	.. ..	.. .. 238 ..
— Angl. de Cornouailles, livr. Havre ou Rouen.....	252 50	251 25	238 75 240 ..
Plomb provenances diverses, marque ord. liv. Havre.....	32 50	33 25	31 25 32 ..
Id. id. livr. Paris.....	33 25	34 ..	32 25 33 ..
Zinc de Silésie .. liv. Havre.....	62 ..	62 ..	51 50 43 50
— Autres bonnes marq. —	61 50	61 75	51 .. 43 ..
— Paris.....	61 50	61 75	51 25 43 50

# FONTES

Livrables à Paris

Paiements à 4 mois, fin du mois de livraison, ou au comptant sous escompte de 2 0/0

Cours du 12 Décembre 1889 au 24 Juillet 1890.

(Derniers changements: le 6 décembre 1889.)

LES 100 KILOS, COMPRIS 2 FR. 40 C. DE DROITS D'OCTROI

PLAQUES unies au coke . . . . .	22'	»	BALCONS de croisées à motifs cintrés . . . . .	55	»
— figurées au coke . . . . .	22	»	LES MÊMES recoupés (frais de modèles à part)	61	»
— unies dites au bois (de 2 <sup>e</sup> fusion) . . . . .	24	»	Les feuilles à part . . . . .		
— percées fortes . . . . .	34	»	PANNEAUX { ordinaire . . . . .	38	»
— id. légères . . . . .	36	»	de grands balcons { à feuilles ou cintrés,		
— sur modèle fondu à Paris, 40 à	50	»	suivant modèle . . . . .		
— gaufrées . . . . .	40	»	BALUSTRADES ordinaires . . . . .	38	»
TUYAUX ordinaires . . . . .	23	»	BALUSTRADES recoupées . . . . .	48	»
— Raccords desdits . . . . .	24	»	BARRES d'appui . . . . .	45	»
— T et coudes à tubulure . . . . .	26	»	PANNEAUX de portes simples . . . . .	70	»
— ovales . . . . .	25	»	PANNEAUX de portes à sujets . . . . .	80 <sup>r</sup>	»
— Raccords desdits . . . . .	25	»	— — sur mesures . . . . .	80	»
— cannelés . . . . .	32	»	GARNITURES de rampes, sans pièces . . . . .	50	»
— Raccords desdits . . . . .	34	»	— — à pièces battues . . . . .	70	»
— à pans . . . . .	34	»	— — creuses . . . . .	100	»
— Raccords desdits plus-value . . . . .	2	»	PILASTRES pour rampes unis . . . . .	50	»
— à brides pour calorifères, non			— — ornés . . . . .	60	»
ajustés . . . . .	38	»	— — à pièces battues . . . . .	70	»
— Coudes et T . . . . .	40	»	— — creux (à la pièce) . . . . .		
TUYAUX D'EAU FORCÉE A EMBOITEMENTS			REGARDS extra-légers . . . . .	32	»
ET CORDON			— légers . . . . .	30	»
— au diamètre de 0,040 à 0,050 . . . . .	28	»	— ordinaires . . . . .	28	»
— — de 0,060 à 0,070 . . . . .	29	»	— de chaussée . . . . .	25	»
— — de 0,080 au-dessus . . . . .	26	»	RÉCHAUDS ronds ou carrés . . . . .	40	»
— Raccords des dits, plus-value . . . . .	5	»	— poissonnières sans séparation . . . . .	38	»
TUYAUX A DEUX BRIDES :			— — avec séparation . . . . .	42	»
— du diamètre de 0,040 à 0,050 . . . . .	30	»	— économiques . . . . .	42	»
— — de 0,060 à 0,070 . . . . .	29	»	— — avec rondelles en plus	42	»
— — de 0,080 et au-dessus . . . . .	28	»	CYLINDRES lourds ordinaires . . . . .	34	»
— Raccords des dits, plus-value . . . . .	5	»	— légers id. . . . .	56	»
CUVETTES à écopes ou unies . . . . .	32	»	— ellipsoïdes . . . . .	38	»
CUVETTES A BASCULES			— Les mêmes à lames (plus-value) . . . . .	2	»
N <sup>o</sup> 0 . . . . . La pièce.	12	»	CLOCHES de 0,80 à 1,05 ordinaires . . . . .	30	»
1 . . . . . —	14	»	— de 0,45 à 0,80 id. . . . .	32	»
2 . . . . . —	16	»	— de 0,30 à 0,45 id. . . . .	34	»
3 . . . . . —	20	»	— au-dessous id. . . . .	36	»
POTS DE SIÈGE (bruts les 100 kilogs)	45	»	— Les mêmes à lames (plus-value) . . . . .	2	»
hauteur grand diamètre			TAMBOURS DE CLOCHES (barreaux pesés avec) . . . . .	34	»
N <sup>o</sup> 1 0,215 0,21	5	50	CERCLES — — — — —	36	»
— 2 0,215 0,23	6	50	BARREAUX droits au-dessus de 0,32 . . . . .	32	»
— 3 0,220 0,24	7	50	— id. de 0,32 et au-dessous . . . . .	34	»
— 4 0,295 0,25	8	50	— de cloches . . . . .	30	»
— 5 0,315 0,26	9	50	— cintrés . . . . .	34	»
COLONNES pleines unies . . . . .	22	»	POTS OU FOYERS DE FOURNEAUX :		
— à double étage (frais de modèles en plus)	24	»	Ronds ou octogones, lourds . . . . .	36	»
— creuses (épaisseur 3 centimètres) . . . . .	24	»	Carrés ou ovales, légers . . . . .	40	»
— en dessous de 3 cent. d'épaisseur . . . . .	26	»	CHASSIS DE FOSSE, extra-léger, la pièce . . . . .	50	»
CANIVEAUX et plaques . . . . .	34	»	— — léger . . . . .	75	»
— raccords . . . . .	36	»	— — lourd . . . . .	100	»
GARGOUILLES ordinaires . . . . .	23	»	BALCONS de croisées { ordinaire . . . . .	38	»
— doubles . . . . .	24	»	à feuilles, suivant		
BALCONS de croisées { ordinaire . . . . .	38	»	modèle . . . . .		
LES MÊMES recoupés . . . . .	48	»			

Reproduction expressément interdite.



# COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 19 juin au 24 juillet 1890. (Derniers chang. à partir du 23 juillet 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

FERRAILLE DE CHEMINS DE FER	PRIX PAR 4,000 KILOG.		TOILES	PRIX PAR 4,000 KILOG.	
	Fer	Acier		Fer	Acier
Vieux rails { à double champignon . . .	90 »	90 »	Déchets de tôles neuves et rognures . . .	50 »	50 »
{ vignoles . . . . .	90 »	90 »	Tôles de chaudière de 8 millimètres [et au-dessus (dérivées) . . . . .	75 »	75 »
Eclisses et contre-eclisses . . . . .	95 »	» »	Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures . . .	75 »	» »
Selles, boulons, crampons chevilletes . . .	65 »	» »	— 3 à 5 mill. — . . . . .	50 »	» »
Bandages de locomotives et de wagons . . .	95 »	95 »	— de choix et au-dessus de 3 mill. . . . .	50 »	» »
Essieux de locomotives et de wagons . . .	95 »	95 »	Chaudières en tôle (non dérivées à dé- monter) . . . . .	45 »	» »
Vieux ressorts (Bessemer) . . . . .	95 »	» »		» »	» »
Ferraille d'ateliers . . . . .	75 »	» »			
Tournure grosse . . . . .	55 »	» »			
FERRAILLES			FONTES		Prix par 4,000 kil.
Ferraille de constructeurs . . . . .	75 »	» »	Vieux coussinets de chemin de fer . . . . .		51 »
— ordinaire, dite gros bouts . . . . .	75 »	» »	Fonte blanche, dite marmaille sans brûlée . .		45 »
— de marchand, dite de campagne . . . . .	73 »	» »	Vieux tuyaux minces (tardés) . . . . .		45 »
Grain, cerceaux et platinage de choix . . .	50 »	» »	Fonte grise ordinaire sans brûlée . . . . .		55 »
Vieux platinage . . . . .	47 50	» »	Vieux tuyaux épais (non tardés) propres . . .		55 »
Vieux cercles de charrettes et essieux . . .	75 »	» »	Vieilles gargouilles . . . . .		55 »
Vieux barreaux en fer non brûlés . . . . .	50 »	» »	Fonte grise, dite mécanique . . . . .		59 »
Vieux tuyaux en fer propres . . . . .	50 »	» »	Tournure de fonte propre . . . . .		22 50
Vieux rails de terrassement . . . . .	85 »	» »	Tournures à l'huile, perçures, forures . . . .		11 25
Tournure de fer grosse . . . . .	60 »	» »	Vieux tuyaux en bon état (à servir) . . . . .		90 »
— — petite . . . . .	50 »	» »	Vieilles colonnes et plaques en bon état (à servir)		408 »

# GRANITS

EN GARE OU EN CHANTIER HORS PARIS

Cours du 27 juin 1889 au 24 juillet 1890 (Derniers changements) le 24 juillet 1890.

DROITS D'OCTROI. — Le mètre cube : 4 fr. 20

Bordures 30/30. { 1 <sup>er</sup> choix . . . . .	14 »	Bouches d'égouts grand modèle 30/30 . . .	61 »
{ 2 <sup>e</sup> choix . . . . .	13 »	Couronnement seul, grand modèle . . . . .	34 »
Bordures 30/24. { 1 <sup>er</sup> choix . . . . .	11 »	Bavette seule, grand modèle . . . . .	30 »
{ 2 <sup>e</sup> choix . . . . .	10 »	Bouches d'égouts grand modèle 30/24 . . .	52 »
Bordures 18/25. { 1 <sup>er</sup> choix . . . . .	0 »	Couronnements — — . . . . .	29 »
{ 2 <sup>e</sup> choix . . . . .	7 »	Bavettes — — . . . . .	24 »
{ Au-dessous de 0.50 . . . . .	17 »	Bouches d'égouts petit modèle 30/30 . . .	51 »
Dalles . . . . . { De 0.59 à 0.60 . . . . .	19 »	Couronnements — — . . . . .	29 »
{ Au-dessous de 0.60 . . . . .	20 »	Bavettes — — . . . . .	24 »
Blocs épanchés, le mètre cube . . . . .	99 »	Bouches d'égouts petit modèle 30/24 . . .	43 »
Grosses dalles de 0.20, le mètre cube . . .	245 »	Couronnements — — . . . . .	24 »
— au mètre carré . . . . .	49 »	Bavettes — — . . . . .	19 »
{ De 0.30 et 0.10 le m. cour. . . . .	8 »	Marches de 0.20 à 0.30 . . . . .	9 »
Caniveaux . . . . { De 0.35 et 0.10 — . . . . .	9 »	Marches de 0.30 à 0.40 sur 0.16 . . . . .	10 50
{ De 0.40 et 0.10 — . . . . .	11 »	Marches de 0.40 à 0.50 sur 0.20 . . . . .	12 50
{ De 0.60 et 0.10 — . . . . .	15 »	» » » . . . . .	»

Reproduction expressément interdite.

## CONSOMMATION DES RAILS EN FRANCE, DE 1869 A 1887

ANNÉES	INDICATION de la NATURE DES RAILS	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER							Compagnies diverses y compris les chemins de fer construits par l'Etat	TOTAL
		NORD	P.-L.-M.	OUEST	EST	ORLÉANS	MIDI	ÉTAT		
		tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1869	Fer.....	12.181	44.531	8.306	14.503	24.743	5.629	»	23.510	133.403
	Acier.....	10.112	26.365	5.269	2.238	3.317	2.881	»	43	50.225
	Total...	22.293	70.896	13.575	16.741	28.060	8.510	»	23.553	183.628
1870	Fer.....	2.276	28.649	338	17.406	28.101	4.593	»	»	81.363
	Acier.....	5.891	22.646	4.515	109	5.114	»	»	»	38.275
	Total...	8.167	51.295	4.853	17.515	33.215	4.593	»	»	119.638
1871	Fer.....	2.919	26.639	2.816	13.405	27.118	5.088	»	»	77.985
	Acier.....	4.644	11.264	1.652	267	1.236	»	»	»	19.063
	Total...	7.563	37.903	4.468	13.672	28.354	5.088	»	»	97.048
1872	Fer.....	6.409	19.975	11.647	15.205	24.921	6.708	»	16.098	103.963
	Acier.....	12.434	29.417	1.535	583	2.838	2.946	»	2.441	52.194
	Total...	18.843	49.392	13.182	15.788	27.759	9.654	»	21.539	156.157
1873	Fer.....	1.805	27.500	12.124	22.078	26.000	8.755	»	32.269	130.531
	Acier.....	14.625	32.500	9.871	375	4.000	1.608	»	1.118	64.097
	Total...	16.430	60.000	21.995	22.453	30.000	10.363	»	33.387	194.628
1874	Fer.....	1.183	23.600	11.434	23.433	28.529	11.006	»	26.479	125.664
	Acier.....	24.137	49.000	8.910	5.214	8.834	3.344	»	2.788	02.227
	Total...	25.320	72.600	20.344	28.647	37.363	14.350	»	29.267	227.891
1875	Fer.....	2.500	22.088	1.795	8.207	28.000	20.095	»	14.201	96.886
	Acier.....	33.604	50.747	11.999	2.610	9.000	2.470	»	5.230	120.660
	Total...	41.104	72.835	13.794	10.817	37.000	22.565	»	19.431	217.546
1876	Fer.....	1.400	10.555	508	408	28.700	9.020	»	7.344	57.955
	Acier.....	35.061	34.892	24.001	21.222	8.000	1.730	»	5.775	130.681
	Total...	36.461	45.447	24.509	21.630	36.700	10.750	»	12.851	188.616
1877	Fer.....	»	6.539	»	3.068	31.000	4.025	»	5.256	48.888
	Acier.....	19.341	23.789	33.467	27.169	18.000	6.438	»	3.943	137.147
	Total...	19.341	30.328	33.467	30.237	48.000	10.463	»	9.199	186.035
1878	Fer.....	»	1.985	»	8.693	21.000	5.254	»	2.300	39.232
	Acier.....	29.212	44.534	34.432	40.318	25.000	10.054	12.000	690	196.240
	Total...	29.212	46.519	34.432	49.011	46.000	15.308	12.000	2.990	235.472
1879	Fer.....	»	213	»	10.189	12.596	2.405	2.201	»	27.604
	Acier.....	9.143	57.934	34.643	21.982	21.293	5.409	43.546	8.484	202.434
	Total...	9.143	58.147	34.643	32.171	33.889	7.814	45.747	8.484	230.038
1880	Fer.....	»	»	»	5.179	7.868	2.156	4.574	»	16.777
	Acier.....	21.495	48.515	16.649	33.832	20.186	10.341	38.460	2.298	191.776
	Total...	21.495	48.515	16.649	39.011	28.054	12.497	40.034	2.298	208.553
1881	Fer.....	»	»	»	6.501	»	1.563	»	»	8.064
	Acier.....	27.138	60.621	33.741	28.402	23.934	16.411	22.343	18.744	231.334
	Total...	27.138	60.621	33.741	34.903	23.934	17.974	22.343	18.744	239.398
1882	Fer.....	»	»	»	6.930	»	»	»	»	6.930
	Acier.....	16.792	79.220	15.780	8.487	30.633	22.987	22.966	87.184	284.049
	Total...	16.792	79.220	15.780	15.417	30.633	22.987	22.966	87.184	290.979
1883	Fer.....	»	»	»	655	»	»	»	»	655
	Acier.....	21.448	61.729	19.134	33.040	38.000	28.079	25.607	113.642	340.679
	Total...	21.448	61.729	19.134	33.695	38.000	28.079	25.607	113.642	341.334
1884	Acier.....	14.977	61.368	31.423	54.066	80.776	19.415	22.006	»	284.031
1885	Acier.....	6.299	39.565	41.644	34.290	88.454	22.424	16.740	»	249.416
1886	Acier.....	13.928	42.740	18.127	22.548	54.062	18.605	585	»	170.595
1887	Acier.....	11.151	14.185	13.128	17.042	17.103	36.289	»	»	108.898

24 juillet 1890. — Reproduction interdite.

## TRAVAUX PARTICULIERS

### Demandes en autorisation de bâtir.

*Du 18 juillet 1890.*

5° arr. — Rue Saint-Jacques, 253-255. — Prop., Société philanthropique. — Arch., M. E. Duquesne, rue Beaurepaire, 18. — Travaux de modifications.

7° arr. — Rue Casimir-Périer, 9. — Prop., M. Brun. — Surélévation (2 étages).

14° arr. — Rue du Château, 84. — Prop., M. J. Valette. — Construction.

15° arr. — Rue des Fourneaux, 231. — Prop., M. Sebelin. — Arch., M. L. Pène, rue Lecourbe, 173. — Pavillon.

17° arr. — Rue de Courcelles, 156. — Prop., MM. Rasquin frères, avenue Victor-Hugo, 8. — Constructions.

*Du 19 juillet 1890.*

2° arr. — Rue du Caire, 43. — Prop., M. Decaux. — Arch., M. F. Boizot, boulevard de Magenta, 154. — Surélévation (1 étage).

3° arr. — Rue de Montmorency, 41. — Prop., M. Pauffin, rue Royale, 40. — Arch., M. J. Thoyot, rue Ambroise-Paré, 9. — Modification d'un étage.

13° arr. — Rue Nationale, 154 bis. — Prop., M. J. Pallu. — Modifications d'étages.

14° arr. — Rue d'Alesia, 144, angle rue Nouvelle. — Prop., M. Drugeault, boulevard de Vaugirard, 84. — Arch., M. L. Saulier, avenue d'Orléans, 42. — Construction.

17° arr. — Boulevard Pereire, 37. — Prop., M. Léon Vernholes, boulevard du Quatre-Septembre, 56. — Arch., M. Thion, rue Lacroix, 38. — Construction.

18° arr. — Rue Jean-Dollfus, 4. — Prop., M. Jules Fautrat, rue de la Chapelle, 79. — Arch., M. Ernest Robert, avenue de Saint-Ouen, 73. — Construction.

*Du 21 juillet 1890.*

8° arr. — Rue François 1<sup>er</sup>, 52, angle rue Pierre-Charon. — Prop. et arch., M. Albert Le Voisvenel, boulevard de Magenta, 37. — Construction.

11° arr. — Avenue Philippe-Auguste, 115-117. — Prop., Mme veuve L. Corpet. — Arch., M. A. Labouret, rue de la Rochefoucauld, 24. — Aile annexe.

15° arr. — Rue Saint-Charles, 66. — Prop., M. Charles Moret, rue Montessuy, 24. — Arch., M. Charles Moret. — Construction.

16° arr. — Avenue Kléber, 30. — Prop., M. A. Houyve. — Arch., M. Ruet, rue Cujas, 21. — Construction.

— Rue de l'Hyvette, 13-15-17. — Prop., M. G. Kebers. — Arch., M. H. de Persin, cité des Fleurs, 29. — Trois constructions et six pavillons.

— Villa Dufresne, entre le boulevard Murat, 149 et la rue de Billancourt, 39 ter. — Prop. et arch., M. J. Cacheux, quai Saint-Michel, 25. — Construction.

17° arr. — Avenue de Clichy, 84. — Prop., M. Forestier, rue des Tournelles, 3. — Loge de concierge.

19° arr. — Rue Riquet, 57. — Prop., MM. François et fils. — Arch., M. A. Le Voisvenel, boulevard de Magenta, 37. — Installation de sous-sol pour chaudière.

— Rue David-d'Angers, 27. — Prop., M. Th. Rondeau. — Petite construction.

*Du 22 juillet 1890.*

11° arr. — Boulevard de Charonne, 44. — Prop., M. Antoine Lapeyre, avenue de Taillebourg, 8. — Arch., M. Bourdeix, boulevard Morland, 7. — Surélévation (1 étage).

13° arr. — Rue du Jura, 6. — Prop., M. Lebert, boulevard de la Gare, 142. — Agrandissement d'une remise.

15° arr. — Rue Dutot, 33 bis. — Prop., M. Verger, rue de l'Armorique, 8. — Constructions.

*Du 23 juillet 1890.*

12° arr. — Rue Louis-Braille, 36 présumé. — Prop., M. Charles Bruel, boulevard Saint-Marcel, 38 bis. — Bâtiment (2 étages).

13° arr. — Impasse Bourgoin, 6. — Prop., M. Carré. — Surélévation (1 étage) et construction (2 étages).

19° arr. — Rue Mathis, 26. — Prop., M. Cazes. — Arch., M. Al. Joly, rue de Crimée, 178. — Construction.

*Du 24 juillet 1890.*

2° arr. — Rue des Petits-Champz, 64. — Prop., M. Mon-

thiers, avenue de l'Opéra, 37. — Petite construction provisoire.

14° arr. — Rue Decrès, 19. — Prop., Mme veuve Clivot — Surélévation.

16° arr. — Rue Herran, 12. — M. Bert, locataire. — Magasin.

17° arr. — Rue Dautancourt, 40. — Prop., M. E. Marchellier, avenue de Clichy, 76. — Arch., M. A. Soliveau, avenue des Batignolles, à Saint-Ouen. — Légère construction.

— Rue Brémontier, 12. — Prop. et arch., M. René Dubuisson, rue de Belleville, 99. — Construction.

— Rue Troyon, 7. — Prop., M. A. Grévisse, route de Versailles, 123, à Billancourt. — Arch., M. L. Monier, rue Condorcet, 30. — Construction.

18° arr. — Rue Lamarék, angle rue Ganneron. — M. Vogel, locataire, avenue de Saint-Ouen, 40. — Bas édifice pour buvette.

## ADJUDICATIONS NOUVELLES

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE

**Avis.** — *Le Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

*Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.*

48. — Le Samedi 26 juillet 1890. — Adjudication, en huit lots, des travaux de 1<sup>o</sup> Terrasse et Maçonnerie; 2<sup>o</sup> Charpente; 3<sup>o</sup> Couverture et Plomberie; 4<sup>o</sup> Menuiserie; 5<sup>o</sup> Parquetage; 6<sup>o</sup> Serrurerie; 7<sup>o</sup> Fumisterie; 8<sup>o</sup> Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la construction d'une école supérieure de jeunes filles et d'une école maternelle, rue des Martyrs, 63 (9<sup>e</sup> arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

49. — Le jeudi 24 juillet, à 1 heure. — Ponts et chaussées. — Travaux à exécuter en 1890 pour le curage de la rivière de Bièvre et de ses affluents, depuis la limite du département de la Seine jusqu'au pied du glacis des fortifications de Paris.

50. — Samedi 26 juillet, 1 h. 1/2. — Adjudication, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue des Bois (XIX<sup>e</sup> arrondissement). — Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

51. — Samedi 26 juillet, à 1 h. 1/2. — Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> terrasse et maçonnerie; 2<sup>o</sup> charpente; 3<sup>o</sup> serrurerie à exécuter pour la reconstruction de l'école de garçons, rue de Belleville, 94, et de l'école de filles, rue des Pyrénées, 368 (20<sup>e</sup> arrondissement). — Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

52. — Samedi 26 juillet, 1 h. 1/2. — Adjudication, en un lot, des travaux de maçonnerie à exécuter pour la réparation des murs de clôture au cimetière du Sud (14<sup>e</sup> arrondissement). — Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

53. — Le samedi 26 juillet, 1 h. 1/2. — Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> terrasse et maçonnerie; 2<sup>o</sup> menuiserie et parquetage; 3<sup>o</sup> serrurerie, à exécuter pour la construction d'une école maternelle, rue de Tourville, 37 et 59 (XX<sup>e</sup> arrondissement). — Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

54. — Le samedi, 2 août, 1 h. 1/2. — Adjudication en cinq lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> terrasse et maçonnerie; 2<sup>o</sup> charpente; 3<sup>o</sup> couverture et plomberie; 4<sup>o</sup> menuiserie; 5<sup>o</sup> serrurerie à exécuter pour la construction d'une école maternelle rue Gerbert, rue Fenoua et rue Bausset (XV<sup>e</sup> arrondissement) travaux classés dans la 2<sup>e</sup> catégorie (grands travaux d'architecture).

55. — Le Samedi 2 août 1890, 1 h. 1/2. — Adjudication, en huit lots, des travaux de : 1<sup>o</sup> Terrasse; 2<sup>o</sup> Ma-

çonnerie; 4° Charpente; 4° Couverture et Plomberie; 5° Menuiserie; 6° Parquetage; 7° Serrurerie; 8° Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la reconstruction des écoles boulevard de l'Hôpital (garçons et filles) (13<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

56. — Le Samedi 26 juillet 1890. — Adjudication au rabais, en six lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1<sup>er</sup> Quai de la Rapée; 2<sup>e</sup> Rue des Plantes; 3<sup>e</sup> Rue de Lourmel; 4<sup>e</sup> Avenue Victor-Hugo; 5<sup>e</sup> Rue des Moines; 6<sup>e</sup> Rue Constance. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

57. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonnerie et terrassements nécessaires pour la transformation de la poterne de Montmartre en porte à ciel ouvert de 10 mètres de largeur.

58. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, au rabais, en trois lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1<sup>er</sup> Rue Esquirol et place Pinel; 2<sup>e</sup> rue Saint-Lambert; 3<sup>e</sup> rue Houdart, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Le samedi 2 août 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef de l'assainissement, siéant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce de Paris, à l'adjudication, au rabais, en trois lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880 et 28 octobre 1881 :

1<sup>er</sup> lot. — Rue Esquirol et place Pinel (13<sup>e</sup> arr.). — Estimation, 15,750 fr. — Cautionnement, 450 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 300 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Rue Saint-Lambert, (15<sup>e</sup> arr.). — Estimation, 8,715 fr. — Cautionnement, 400 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 200 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Rue Houdart (20<sup>e</sup> arr.). — Estimation, 3,362 fr. — Cautionnement, 170 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 120 fr.

Les cahiers des charges, plans et détails estimatifs, sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

59. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, en un lot, des travaux de menuiserie à exécuter pour l'agrandissement de l'École maternelle, rue Championnet, 113 (18<sup>e</sup> arr.). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Le samedi 2 août 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris, et de M. Varcollier, architecte de la 9<sup>e</sup> section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris (en date du 1<sup>er</sup> novembre 1882) et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de menuiserie nécessaires à l'agrandissement de l'École maternelle, rue Championnet, 113 (18<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués à 17,722 fr.

Les frais de l'adjudication sont évalués à 500 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE,  
Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :  
Signé : LAURENCEAU.

## FAILLITES

16 Juillet. — Gallard (Elphège), entrepreneur de maçonnerie, à Joinville-le-Pont, avenue du 42<sup>e</sup> de Ligne, 26 (7582). — Chalandon, marchand de vins et liqueurs, rue Germain-Pilon, 40 (7583).

17 Juillet. — Carillon, coiffeur-parfumeur, rue Castex, 14 (7584). — Casse, fabricant d'armements pour meubles et décoration intérieure, rue Godot-de-Mauroi, 6 (7585). — Dalous, marchand de confections pour dames, place de la République, 9 (7586). — F. Lombard et Cie, fabrication de machines de toutes sortes, boulevard Beaumarchais, 79 (7587).

18 Juillet. — Baillon, négociant en fonds de commerce, rue des Lombards, 21, et rue Rambuteau, 17 (7588). — Bazire, marchand de poudre insecticide, rue Poissonnière, 8 (7589). — Hagé, marchand boulanger, à Saint-Denis, rue Samson, 21 (7590). — Capronnier, marchand de bois et charbons, à Pierrefitte, avenue de Saint-Denis, 20 (7591). — Laforge, ancien boulanger, rue des Marais, 49, et rue des Malhurins, 19, actuellement passage Saint-Michel, 11 (7592). — Leroy, location de linge, argenterie et matériel de soirée, rue Christophe-Colomb, 16 (7593). — Aimé, fabricant de bonneterie, Noisy-le-Sec, rue Saint-Jean, 14, actuellement rue de Crimée, 128 (7594). — Darpet (dame), ancienne loueuse de voitures, rue Berzéius, 53 (7595). — Macé, marchand de bois, rue des Partants, 11, actuellement boulevard de Belleville, 6 (7596). — P. Langlade, commissionnaire en marchandises, rue Bergère, 30 (7597). — D'Orne (demoiselle), fabricant de vêtements confectionnés, rue de Bretagne, 49 (7599). — Jacquet, imprimeur lithographe, Faubourg-du-Temple, 92, et passage Pivert, 7 (7600). — Descombes, négociant en vins, rue de Wattignies, 70 (7601). — Chéret et Lebreton, entrepôt de marchandises, rue Vanloo, 6 (7602). — Dubus, marchand forain, rue Berthollet, 20 (7603). — Baudart (veuve), plumassière, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 9 (7598).

21 Juillet. — Lévy, marchand de vins-traiteur, à Villemonble, allée de la Tour, 4 (7604).

22 Juillet. — Demoiselle Poiret, modiste, 24, rue Taitbout (7605). — Bourdery, marchand de vins et charbons, 7, rue Merlin (7606). — Fulgraff (Émile), ancien fabricant d'écobristerie, faubourg Saint-Antoine, et 7, passage du Génie, actuellement à Bagnolet, 3, rue du Pont-Vert (7607). — Abraham Weil, marchand à la toilette, 33, rue Notre-Dame-de-Nazareth (7608). — Tissier fils, négociant en vins, actuellement à Montreuil-sous-Bois, 79, rue François-Arago (7609). — Rauch, marchand fruitier à Montreuil-sous-Bois, 38 bis, rue Marceau (7610). — Chevallier, marchand de vins, 77, avenue de la Grande-Armée, actuellement à Neuilly, 56, rue Sablonville (7611). — E. Bloch, commissionnaire en marchandises, 249, boulevard Voltaire, actuellement, place du Panthéon, 9 (7612). — Brugel, marchand de vins, 113, rue Saint-Honoré (7613). — Batavoine, marchand de vins, 1, rue Bichat et actuellement, rue Anthony, 14 (7614). — Pasquier, photographe, 32, rue Vintimille (7615). — Gravelle, marchand boucher en gros, 115, rue d'Allemagne et 2, rue du Canada (7616). — Séverin, commissionnaire en produits alimentaires, rue Barbette, 2 (7617). — Cusson, emballleur, 285, rue de Vaugirard (7618).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

### LIQUIDATIONS

Caisse Commerciale de Paris, boulevard Poissonnière, 23.

### FORMATIONS

Léon Lecellier et Cie, fabrication de la serrurerie, rue de Crussol, 16. — Zannoni, tôleier, fabrication de tôleier et fumisterie, rue de la Roquette, 43, et rue Sedaine, 30. — A. Rolet et E. Fontaine, fonds de tôleier, Faubourg-Saint-Martin, 122-124. — Comptoir de la Bourse du Commerce, rue du Louvre, 5. — Boulet et Cie, construction de machine de briqueterie, rue des Ecluses-Saint-Martin, 28.

### MODIFICATIONS

Société anonyme des Immeubles de Chaillot, rue Saint-Augustin, 40.

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Société anonyme des Mines d'or de Faria (Brésil), cité d'Antin, 6.

## COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE GÉNÉRALE	PRIX de C'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPERFICIEL	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires	
	1890					
4 <sup>e</sup> Arr.	45 avil.	Rue Saint-Louis-en-l'île, 68.	M 441 50	81.000	183 46	Aron.
10 <sup>e</sup> —	—	Avenue Parmentier.	— 279 04	75.200	270 ..	Colleau.
11 <sup>e</sup> —	19 —	Avenue Philippe-Auguste, 23-25.	— 884 90	50.050	56 56	E. Roche.
—	—	Cité de Nys.	— 334 27	30.050	89 89	P. Bergonz.
13 <sup>e</sup> —	17 —	Rue Clisson, 32.	— 600 ..	105.000	175 ..	Pitiaux.
14 <sup>e</sup> —	6 —	Boulevard Raspail, 243.	— 132 ..	20.000	154 55	Lindet.
—	5 —	Rue d'Alésia, 144.	— 160 ..	16.500	103 12	Thomas.
—	15 —	Rue Gazan.	— 200 48	6.065	30 25	Pinguet.
15 <sup>e</sup> —	6 —	Rue de la Fédération, 56.	— 102 ..	8.000	78 43	Leroy.
—	12 —	Rue Plumet, 15.	— 402 ..	14.000	34 82	Lamontagne.
16 <sup>e</sup> —	16 —	Rue Montcaim.	— 108 57	10.000	92 10	Hureau.
—	19 —	Villa Spontini.	— 443 ..	40.500	91 42	Bazin.
—	21 —	Rue Mozart, 44.	— 767 25	80.000	104 20	Masson.
—	22 —	Rue de Chaillot, 35.	— .. ..	18.200	.. ..	Amy.
17 <sup>e</sup> —	12 —	Boulevard Malesherbes, 149.	— 539 ..	107.800	200 ..	Poletnich.
—	15 —	Rue Legendre, 147.	— 42 ..	5.361	130 ..	S.gond.
—	18 —	Rue Viète, 23.	— 206 ..	37.080	180 ..	Plocque.
—	—	Rue Cardinet, 68.	— 196 ..	61.773	31 49	Blanchet.
—	15 —	Rue Montenoite, 9.	— 469 80	48.900	104 08	Fontana.
18 <sup>e</sup> —	—	Rue de la Chapelle, 11.	— 324 ..	50.106	154 62	Diolé.
—	23 —	Rue Championnet.	— 1.257 57	30.100	23 93	Fouquet.
—	22 —	Rue de Clignancourt, 83 présumé.	— 248 97	27.100	123 76	Martin.
19 <sup>e</sup> —	8 —	Passage Thionville et Impasse Verdun.	— 382 60	14.000	29 ..	Bazin.
—	21 —	Avenue Laumière, 88 présumé.	— 200 96	20.000	99 32	Hocquet.
—	—	Rue Manin.	— 230 ..	36.000	15 65	Caillet.
—	23 —	Passage des Mauxins, 8, bd Séruier.	— .. ..	1.000	.. ..	V. Tricot.
20 <sup>e</sup> —	12 —	Rue des Couronnes, 40-51 prés.	— 600 ..	16.000	26 66	Hocquet.
—	14 —	Rue de la Chine, 46.	— 204 ..	6.135	30 07	Hussenot.
—	17 —	Rue du Surlélin, 43.	— 150 ..	4.500	30 ..	—
—	—	Rue des Envierges, 23.	— 1.571 ..	50.000	31 82	Leroy.
—	21 —	Rue du Soleil.	— 187 ..	4.725	25 26	Hussenot.
—	22 —	Rue Alexandre-Dumas, 96 présumé.	— 1.345 86	29.100	22 41	A. Thiéville.
—	24 —	Rue Vauvenargues et Marcadet.	— 386 69	23.310	60 28	Delorme.
—	30 —	Rue Piat.	— 303 ..	4.618	15 24	Aron.
—	26 —	Rue des Prairies, 7.	— 221 ..	5.525	25 ..	Robillard.
Seine.	4 —	23 parcelles de terre à Gennevilliers.	— .. ..	54.200	.. ..	Boutfol.
—	6 —	Rosny, route de Neuilly.	— 905 ..	2.000	2 20	Lallemand.
—	—	Clamart, lieu dit les Marisais.	— 268 ..	2.500	9 32	Michot.
—	—	Saint-Maur, avenue de Breteuil.	— 1.015 ..	2.000	1 97	Ferrand.
—	—	Nogent, lieu dit les Oulches.	— 243 ..	2 000	8 23	—
—	—	Perreux, allée Monceau.	— 312 ..	1.249	4 ..	Vincent.
—	—	Issy, lieu dit les Puisards.	— 885 ..	9.740	11 ..	De Gerval.
—	—	Vincennes, lieu dit le Parc.	— 480 ..	14.000	29 17	Ferrand.
—	—	Créteil, lieu dit le Closeau.	— 7.047 ..	2.000	0 28	Leclerc.
—	—	Parc-St-Maur, avenue du Port.	— 2.423 ..	8.000	3 29	—
—	10 —	Clichy, rue Curton, 4.	— 102 66	6.000	58 44	Taupin.
—	11 —	Asnières, route de Gennevilliers.	— 334 ..	1.200	3 59	Deherpe.
—	—	Saint-Ouen, passage Touzet.	— 10020 59	60.000	5 98	Besnard.
—	—	— rue Chevalliers.	— 257 22	2.900	11 27	Dauchez.
—	12 —	Neuilly, passage Méquillet, 7.	— 137 ..	4.807	35 03	Brault.
—	15 —	Bois-Colombes, rue Victor-Hugo, 179.	— 1.766 ..	25.000	14 15	Tansard.
—	—	Levallois, rues Voltaire et Lannois.	— 218 ..	19.680	90 27	Ragot.
—	16 —	Asnières, rue Vieille-d'Argenteuil, 32.	— 422 ..	12.252	29 02	Sabot.
—	—	Levallois, rue Louis-Blanc, 3.	— 329 ..	19.740	60 ..	Michelez.
—	—	Asnières, rue Lehot, 3.	— 200 ..	3.000	15 ..	Taupin.
—	—	— rues Eugénie et Rouget-de-l'Isle	— 234 63	7.000	29 83	Bozon.
—	—	— rue Rouget-de-l'Isle.	— 213 90	3.500	16 86	—
—	—	—	— 205 70	3.450	16 77	Mutel.
—	—	—	— 534 ..	600	1 42	Bailu.
—	21 —	Vitry, lieu dit les Malassis.	— 2.000 ..	15.000	7 50	Saintville.
—	—	La Courneuve, boulevard de Stains.	— 1.029 20	6.000	5 82	Dubreuil.
—	22 —	Bagnolet, chemin du Parc.	— 850 ..	3.000	35 29	Garanger.
—	—	Saint-Ouen, rue des 3-Cousins.	— 106 78	2.135 60	20 ..	De la Berthel.
—	—	Colombes, rue des Orties.	— 442 ..	2.656	6 ..	Deherpe.
—	—	Asnières, villa Buffault.	— 300 ..	2.000	6 66	—